

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

1^{er} mars 2023

Le mercredi 1^{er} mars 2023 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 23 février 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : AZCUÉ Mathieu, BÉCART Hubert, BACHER Constantin, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL CHALIER Louise, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, EVA Anne-Rose, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, PRIETO Philippe, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, SY Mamadou, VALLA Angélique, ZDOROVZOFF Sonia.

Excusés pouvoir : AUZAL Jean-François, COUDER Cécile, FERRARI Laura.

Excusés :

Absents : BACHA-HIMEUR Samira, COHADE Christophe, DEL Fanny, JENN Emmanuelle, PELAEZ Louis

Conseil d'arrondissement

mercredi 1^{er} mars 2023



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



M. LE MAIRE. - Nous accueillons ce soir, les jeunes du centre social Laennec. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. - Je vous propose de désigner secrétaire de séance M. Constantin BACHER ici présent. Y a-t-il des objections ? (*Aucune*). M. BACHER, vous êtes secrétaire de séance, vous pouvez faire l'appel.

(M. BACHER procède à l'appel)

M. LE MAIRE. - Je souhaite, en ce début de Conseil, vous donner quelques points d'actualité.

- Les vœux organisés à la Maison de la Danse ainsi que sur la place Général André et auprès des commerçants du quartier des États-Unis ;
- Réunion sur les centrales solaires citoyennes avec COPAWATT ;
- Le lancement du baromètre du bien-être ;
- Le repas du SAMU social pour les sans-abris ;
- Le Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'est réuni dans cette salle, dans le courant du mois de janvier, avec une cinquantaine de structures participantes dont la préfecture, le procureur de la République, les pompiers, les forces de police nationale, municipale et l'ensemble des intervenants de l'arrondissement ;
- Nous avons reçu aussi en mairie du 8^e arrondissement, sous l'égide de Michèle LE DILY ici présente, 150 seniors pour la traditionnelle galette des rois qui a pu reprendre pour la première fois du mandat puisque jusqu'à présent, la crise sanitaire nous avait empêchés d'organiser ce moment, un moment très apprécié, je crois, de nos seniors ;
- J'en profite aussi pour vous signaler la poursuite du développement de nos territoires zéro chômeur et de l'entreprise SPactions, avec le recrutement de cinq nouveaux salariés depuis le 17 février, ce qui porte l'effectif à 18 salariés aujourd'hui, et un objectif de 38 salariés d'ici la fin de l'année donc encore une vingtaine de salariés qui vont être recrutés à l'entreprise SPactions d'ici la fin de cette année ;
- Nous sommes également allés à l'invitation de Gilles RODE, doyen de la faculté de médecine de Lyon, avec Touria EL GANNOUNI ici présente, et à l'invitation de Marine SAFARTI qui est rhumatologue, participer à la fresque du climat que cette médecin et le doyen de la faculté souhaitaient, avec l'aide d'internes et d'étudiants en médecine, mettre en place au sein de la faculté de médecine ; moment aussi intéressant d'échanges avec les jeunes puisque le doyen de la fac de médecine veut développer les enseignements à la transition écologique dans le cadre des études de médecine. On est heureux de voir comment cette question imprègne maintenant les plus jeunes ;
- Nous avons aussi organisé la réunion publique de concertation – alors ce n'est pas nous qui l'organisons, c'était la Métropole mais on y a participé – sur la Voie Lyonnaise numéro 7 qui va traverser notre

arrondissement. (Bienvenue, Monsieur BÉCART.) ;

- Une réunion publique aussi de restitution dernièrement, le 20 février, de la concertation sur le réaménagement de la place du Bachut, pas loin d'ici. On va d'ailleurs prendre une délibération en ce sens, tout à l'heure, que Chrystel BERTRAND nous présentera ;

- Nous avons également contribué aux Assises des quartiers populaires, Assises des quartiers populaires qui, du 22 février au 18 mars, sont l'objet de huit ateliers participatifs dans différentes communes de la Métropole, bien entendu Lyon, ici, à la Duchère, mais aussi Rillieux-la-Pape, Bron, Vénissieux, Vaulx-en-Velin. C'est un espace de dialogue avec les citoyens tout simplement et avec une restitution le 6 avril prochain, lors des assises qui auront lieu au Transbordeur, avec la présence du ministre du Logement, et cela sera l'occasion de la restitution de l'ensemble de ces ateliers avec pour objectif d'intégrer cette matière dans la construction du futur contrat de ville sur lequel travaille Jean-Luc GIRAULT ici présent ;

- Il y a eu hier également le 11 des Carrières, parrainé par Anthony RÉVEILLÈRE, traditionnel 11 des Carrières avec plus d'une vingtaine d'entreprises présentes et de très nombreux collégiens et lycéens qui sont venus profiter et découvrir des orientations, comme ils ont été un grand nombre également aussi à aller participer au salon Viva Fabrica qui a eu lieu la semaine dernière, aux usines Fagor, salon dédié à l'industrie ;

- Et puis enfin s'est achevée aussi, très récemment, l'opération sur la réduction des déchets avec Mandala qui a achevé hier soir ses ateliers de concertation, la deuxième phase du programme, et qui présentera au public le 13 mars prochain, à 18 h 30, ici en mairie du 8^e, le plan d'actions pour la réduction des déchets pour le quartier, le grand quartier des États-Unis imaginé avec un collectif d'habitants et d'institutionnels. C'est un projet qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants en rendant le quartier plus propre grâce à la réduction et la revalorisation des déchets, et ça s'inscrit pleinement dans notre plan d'actions d'arrondissement sur la question de la propreté qu'on a évoquée dans les réunions précédentes.

Voilà sur ce point d'actualité du mois et demi écoulé depuis le dernier Conseil.

J'ai deux demandes de prise de parole préliminaire du groupe Socialistes et du groupe Lyon en Commun. Y en a-t-il d'autres ? Non. Qui prend la parole en premier ? Touria EL GANNOUNI, c'est à vous, je vous passe la parole.

Déclaration liminaire des groupes politiques

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

29 000, c'est le nombre de crimes de guerre documentés par les autorités ukrainiennes, et à peu près autant de victimes civiles à Kharkiv, Marioupol ou Boutcha. Ce Conseil n'est pas suffisamment long pour faire la liste des atrocités perpétrées par l'armée de Vladimir POUTINE. Presque un an, jour pour jour, après le début des hostilités, la guerre terrible que subit le peuple ukrainien semble être devenue un élément du quotidien. Pourtant, nous ne devons pas nous habituer à ce déchaînement de violence aux portes de l'Europe.

La France et l'Union européenne prennent leur part pour apporter l'aide nécessaire à l'armée ukrainienne qui se bat, depuis un an, pour sauvegarder du mieux possible son intégralité territoriale et protéger les civils.

Notre ville s'est mobilisée également à son niveau pour accueillir les réfugiés, organiser et financer l'aide sur place. Il est vital pour le peuple ukrainien, mais aussi pour la démocratie en général, que les autorités, à tous les niveaux, poursuivent leur soutien et leur engagement auprès de Kiev.

On ne découvre pas aujourd'hui la nature du régime russe qui martyrise les minorités et les populations, sur son sol comme à l'étranger. En effet, quel regard porter sur la participation russe dans la guerre en Syrie qui, malheureusement, n'a pas bénéficié du même soutien que l'Ukraine aujourd'hui. Pourtant, le conflit n'en est pas moins atroce. En Syrie, aujourd'hui, il y a eu d'innombrables crimes de guerre, de civils bombardés et de villes détruites.

À Lyon, nous tâchons d'apporter notre concours aux populations dans le besoin, comme dans le cas du terrible séisme qui a frappé la Turquie et justement la Syrie causant plus de 50 000 morts et des

dégâts matériels immenses.

Ce soir, nous voterons deux subventions d'aide d'urgence pour un montant de 50 000 € afin de venir en aide aux victimes, notamment s'agissant de l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux infrastructures.

Les élus Socialistes nous félicitons de l'attribution de cette aide d'urgence qui s'inscrit dans la tradition solidaire et humaniste de notre ville, notamment pour venir en aide à celles et ceux qui subissent la guerre ou, en l'occurrence, les catastrophes naturelles.

Je voudrais également dire quelques mots sur l'actualité plus proche de nous, je pense bien sûr à la forte inflation que nous connaissons sur l'énergie, mais aussi sur l'alimentation, et qui impacte très fortement de nombreux ménages au quotidien. Avec le prix d'un panier moyen qui a augmenté de plus de 16 %, beaucoup de personnes se retrouvent en grande précarité. Parmi les plus fortes augmentations, on peut citer les prix des huiles mais également des fruits et légumes, suivis de très près par les viandes. Ce sont là des produits de première nécessité dont on peut très difficilement se priver, alors il faut se priver ailleurs. Mais lorsque les factures d'énergie et de carburant connaissent une hausse encore plus forte, alors on voit les familles qui sont prises à la gorge, confrontées à l'injonction de faire un choix dans des dépenses qui sont toutes vitales au quotidien. Malheureusement, cette crise conjoncturelle risque de devenir structurelle. Au profit de la crise climatique qui s'annonce et qui a déjà commencé mais promet de se renforcer, les prix de l'énergie vont poursuivre leur hausse. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent agir dès aujourd'hui. À de nombreux égards, ils ont déjà failli à agir à temps.

Les collectivités doivent elles aussi prendre à bras le corps cette question. Sur l'énergie, cela passe bien sûr par la sobriété et notre commune déploie déjà des efforts importants, mais cela passe aussi par l'isolation des bâtiments et des logements. Nous savons bien que les plus pauvres ont de plus grandes chances de vivre dans des passoires thermiques alors qu'ils n'ont ni les moyens de faire face aux factures et encore moins d'investir dans l'isolation de leur logement. C'est pourquoi nous devons agir fortement pour insister à la rénovation thermique. Des communes ont mis en place une exonération de la taxe foncière en cas de réalisation de travaux d'isolation, par exemple, pour les propriétaires. Ainsi, ce sont plus de 400 collectivités qui permettent une exonération totale ou partielle de la taxe foncière pendant trois ans pour aider les citoyens à réaliser les travaux nécessaires. Quelle que soit la méthode choisie, il nous faudra développer une politique réellement ambitieuse en la matière. Alors que les beaux jours arrivent, tâchons de ne pas oublier les 22 % de ménages modestes qui déclarent souffrir du froid. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame EL GANNOUNI. Monsieur MOURIER, c'est à vous.

M. MOURIER. - Monsieur le Maire, collègues, chers habitantes et habitants du 8^e.

C'est effectivement un anniversaire funeste dont on s'est remémorés la semaine dernière, rappelé par l'intervention précédente de Mme EL GANNOUNI, celui d'un an de conflit avec son cortège d'atrocités en Ukraine.

Notre soutien au peuple ne faiblit pas, ainsi nous pensons que la place de la France est celle de permettre le dialogue, toujours, et de tracer le chemin de la sortie du conflit. C'est historiquement le rôle que la France a toujours joué, et la Ville de Lyon n'est pas en reste, cela a été rappelé. Les Lyonnaises et les Lyonnais ont prouvé, à travers leur action et les initiatives de nombreux collectifs comme au Grand Trou, que l'humanisme lyonnais est toujours d'actualité.

Une annonce également funeste est le décès de Just FONTAINE, qui est joueur de football français, survenu plus tôt ce matin. Connu dans le monde entier pour son record de buts sur un seul mondial, l'attaquant français est mort à 89 ans. Je suis certain que l'adjoint aux Sports sera d'accord avec moi pour dire que ce n'est pas seulement un joueur brillant qui nous quitte, mais également un syndicaliste chevronné et combatif. Il a été le cofondateur et le premier président de l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels, se battant pour la hausse des salaires, dérisoires à l'époque, mais également pour la création d'un régime de retraite des joueurs, mobilisant plusieurs tactiques dont la grève.

Combien ce combat nous semble aujourd'hui d'actualité. La séquence politique qui se déroule depuis les premières mobilisations de fin janvier sous nos yeux retient toute notre attention. Le spectacle

désastreux qu'a offert l'Assemblée nationale a révélé que le pays est encore, et plus que jamais, profondément fracturé alors que les Français ne le sont pas. Plus de 70 % d'entre nous sont opposés à ce projet de réforme, et ce n'est pas un chiffre que j'avance au jugé puisque c'est bien la compilation de plusieurs résultats de sondages d'envergure réalisés, entre autres, par l'IFOP. Quoi qu'on pense de la stratégie de certains députés, il n'en reste pas moins surprenant, allais-je dire, et choquant, ose-je dire, que le député Bruno FUCHS ait comparé les tactiques de l'opposition de gauche à l'assassinat de Samuel PATY. Le confusionnisme constant, les propos outranciers de part et d'autre font plus de mal à la démocratie qu'ils ne la servent. La brutalité du débat parlementaire par l'usage du 47.1 tord le bras à notre constitution. Fustiger le dépôt d'amendements, comme cela a été fait, est affaiblir le débat démocratique, à l'heure où les Français n'ont jamais été autant mobilisés. Quant à la réforme en elle-même, le président de la République ne cesse de marteler qu'il n'y a qu'une seule solution, travailler davantage. Cette affirmation dogmatique se heurte au principe de réalité, aux analyses conjointes d'économistes et d'analystes. Et de nouveau, ce seront les premières cibles, et de nouveau les habitants des quartiers populaires seront les premières cibles de toutes ces mesures antisociales prises par ce gouvernement et sous couvert de justice, ce sont des concepts orwelliens qui s'affirment. Ce qui nous est présenté comme juste est en fait injuste, ce qui est présenté comme une réforme féministe protégeant les femmes, en fait les appauvrit. C'est donc un renforcement des inégalités qui se présente devant nous.

Alors face à cette situation, que faire ? Nous profitons de ce Conseil d'arrondissement pour appeler les habitantes et habitants, jeunes ou moins jeunes, à rejoindre les cortèges, à se syndiquer, à se mobiliser pour la défense de nos conquêtes sociales. Nous serons à leur côté dans la rue, comme depuis le début du mouvement, avec beaucoup d'entre nous dans cette salle.

Le rôle des élus est d'interpeller et de soutenir. Interpeller, c'est ce que nous ferons avec le groupe Lyon en Commun en écrivant à l'ensemble des sénateurs du Rhône pour essayer de les convaincre de rejeter cette réforme qui n'en a que le nom. Soutenir, c'est accompagner les syndicats, participer aux actions qu'ils organisent et organiser des caisses de grève comme les projections du film « La Sociale » de Gilles PERRET qui ont lieu partout dans le pays, et comme nous tentons de l'organiser au sein de notre mairie en tant que groupe politique. Notre rôle n'est pas de nous substituer au mouvement syndical. En tant qu'élus, nous soutenons leur action. L'indépendance entre les syndicats et les organisations politiques est garante d'une indépendance d'action et d'une respiration démocratique.

Par ailleurs, notre groupe rend un hommage appuyé à l'ensemble du corps enseignant et leur affirmer tout notre soutien car nos enseignants, nos équipes pédagogiques, souffrent. Elles souffrent des injonctions des différents ministres de l'ère MACRON, c'est un fait, elles souffrent depuis l'assassinat de Samuel PATY. Elle souffre encore plus depuis l'assassinat de l'enseignante d'espagnol de Saint-Jean-de-Luz, un drame affreux comme tant d'autres au sein de l'école française. Hier encore une AESH a été agressée dans l'exercice de ses fonctions, près de Nancy.

Alors à l'heure où le cadre législatif nous impose de voter des subventions de fonctionnement aux écoles privées, nous réaffirmons ici notre boussole en la matière. Écoles publiques : fonds publics, écoles privées : fonds privés ; et c'est l'application même d'un principe fondateur de notre république : la laïcité. Et c'est ainsi que nous pourrions soutenir pleinement nos fonctionnaires, préparer dans de bonnes conditions les générations futures à l'exercice de leur citoyenneté, à former leur pensée critique et à servir l'intérêt général. Les fonds publics doivent servir l'intérêt général, en particulier celui des Lyonnaises et des Lyonnais de notre arrondissement. Ainsi, nous saluons l'initiative de vouloir faire de nouveau battre le cœur de l'arrondissement sur la place du Bachut dont le projet de restructuration, ça a été dit par Monsieur le Maire, prend enfin forme.

Nous sommes heureux de voir reprises certaines des propositions que nous avons faites pendant la campagne telles que des fontaines libres d'accès pour les habitantes et les habitants. Nous soutenons très fortement la proposition de création d'une agora, un espace aux mille usages qui permettra des manifestations de la Maison de la Danse, des activités diverses, mais également un espace de rencontre, d'éducation populaire dont les Lyonnaises et les Lyonnais de notre arrondissement pourront se saisir. Nous formons le vœu que cette proposition soit retenue et qu'un tel espace voie le jour bientôt.

Alors, collègues, pour conclure, c'est bien l'intérêt général qui donne le cap de notre engagement politique et de notre réflexion. Aux diviseurs et aux réactionnaires, nous opposerons le rassemblement et la conquête des droits, nous serons aux côtés de celles et ceux qui construisent, qui abattent les murs de la

division et qui permettent le dialogue au service des Lyonnaises et des Lyonnais, dans l'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur MOURIER.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023

M. LE MAIRE. - Nous allons passer au vote du PV de la séance du 10 janvier.

Y a-t-il des remarques, interventions sur ce PV ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voulais remercier Madame la Directrice des services d'avoir envoyé les éléments demandés. Je voulais remercier Madame la Directrice des services d'avoir envoyé les documents qui avaient été sollicités lors du dernier Conseil d'arrondissement. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous entamons l'examen des délibérations avec le premier paquet de délibérations liées à Nature en ville et Transition écologique. Madame GOUST, je vous passe la parole pour la présentation du rapport de Lyon en transition(s).

2. Examen des délibérations

Nature en ville et Transition écologique

5395 – « Lyon en transition(s) » Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2022 - Mission Transition écologique

Mme GOUST. - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous, chers collègues, chers habitantes et habitants du 8^e.

Pour inaugurer les délibérations de ce Conseil, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport développement durable 2022 de la Ville de Lyon qui est rebaptisé, depuis 2020, le rapport « Lyon en transition(s) ». C'est donc la troisième édition du rapport depuis le début du mandat, son organisation a été conservée. On a les actions phares de l'année présentées selon les 24 politiques publiques du plan de mandat qui sont regroupées selon cinq grands axes et présentées à la lumière des 17 objectifs du développement durable de l'ONU.

En 2022, la Ville de Lyon s'est engagée encore davantage en faveur du climat, en lançant la démarche Lyon 2030 vers la neutralité carbone en 2030 aux côtés des 100 villes qui ont été sélectionnées par la Commission européenne. La sécheresse des cinq dernières semaines nous montre à quel point cet engagement pour le climat est de plus en plus nécessaire.

À l'échelle de l'arrondissement, je citerai seulement quatre actions marquantes qui illustrent la dynamique de l'année 2022 qui, rappelons-le, est sur de nombreux thèmes bien au-delà du climat :

- D'abord, en janvier et en février, on a eu des actions sur la nature en ville et l'éducation, avec l'aménagement de deux vergers urbains qui ont permis aux enfants des écoles voisines de participer. Il y a

eu l'agrandissement du verger qui avait été inauguré en 2021, dans le square du 14^e régiment de zouaves, et aussi l'installation d'un deuxième verger dans le square Saint-Nestor ;

- Ensuite, en septembre, il y a eu des actions sur le bien-être, les villes durables et l'information aux habitants, avec l'ouverture de la Maison du Projet des quartiers Mermoz, Langlet-Santy, États-Unis et Moulin-à-vent. La mission de cette Maison du Projet est de présenter aux habitants les projets de transformation des quartiers de l'entrée Est de Lyon ;

- En septembre aussi, il y a eu des actions sur le travail et la réduction des inégalités, avec l'habilitation du territoire zéro chômeur de longue durée après un long travail préparatoire. L'entreprise à but d'emploi Santy Plaine Actions a embauché tout d'abord 13 personnes en CDI qui étaient éloignées de l'emploi et il y en a eu, comme l'a dit Monsieur le Maire, cinq de plus récemment ;

- Et enfin, en décembre, une quatrième action sur la participation citoyenne, avec sur les 36 projets du budget participatif qui ont été présentés dans le 8^e, 13 qui ont été sélectionnés par les votants pour un budget total de 1,8 M€.

Cette diversité d'actions montre bien que la transition écologique s'inscrit aussi dans une transformation sociale et dans une transformation sociétale. Tout cela ensemble contribue à l'amélioration de l'environnement de notre arrondissement. Je vous invite donc à voter favorablement pour constater ce rapport de « Lyon en transition(s) ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame GOUST. Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Aucune*)

Alors on ne vote pas le rapport mais le fait de prendre acte de la présentation du rapport.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? Mme Anne-Rose EVA.

Je vous remercie. Adopté à la majorité.

Je passe la parole à Chrystel BERTRAND pour la délibération concernant le réaménagement de la place du Bachut.

5426 - Lyon 8^e - Lancement de l'opération n° 58049 « Place du Bachut Est Végétalisation » – Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Autorisation de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon - Direction des Espaces Verts

Mme BERTRAND. - Chers collègues, chers habitants et habitantes du 8^e.

Ce projet intitulé « Place du Bachut Est Végétalisation » est le grand projet de la PPI, réinvestir les lieux du 8^e qui va débiter sa phase opérationnelle après une grosse partie de concertation non terminée et un transfert de maîtrise d'ouvrage inversée puisque nous sommes sur un domaine métropolitain et que cette fois-ci, c'est la Ville de Lyon et non la Métropole qui va réaliser l'aménagement.

Suite à la première phase de concertation, une réunion publique du bilan de cette concertation s'est tenue la semaine dernière, et trois axes ont émergé :

- mobilité et développement ;
- végétalisation ;
- nouveaux usages.

Concernant le premier, il nous faut repenser la mobilité autour de cette place, penser une mobilité active. Avec l'arrivée d'une Voie Lyonnaise sur l'avenue Mermoz, nous nous devons d'y apporter un complément, notamment en arceaux vélo et c'est déjà le cas, de stationnements PMR et surtout, de confort piéton autour de cette place. Il s'agit aussi de repenser les déplacements sur la place car nous ne pouvons pas la privatiser ainsi pour le seul usage d'un parking automobile les soirs de spectacle. Elle mérite beaucoup mieux, d'autant plus que de nombreuses poches de stationnement se trouvent autour de la place, à distance plus que raisonnable de la Maison de la Danse.

Concernant le deuxième axe sur la végétalisation, comme notre arrondissement, cette place est très minérale malgré quelques arbres et bancs de plantés. C'est aujourd'hui un véritable îlot de chaleur, nous voulons en faire un îlot de fraîcheur et de nature, en favorisant la biodiversité par une large plantation qui protégerait ainsi les habitants, les utilisateurs de cette place, des nuisances qu'elles soient sonores ou en termes de pollution, un peu à l'image d'une nature protectrice. Il s'agit aussi d'intégrer la végétalisation de cette place dans le développement d'une trame verte qui irait jusqu'au parc Blandan grâce, notamment, à la végétalisation apportée par la VL8, la Voie Lyonnaise numéro 8.

Concernant le dernier axe sur les nouveaux usages, il s'agit d'en faire une vraie place, un lieu de vie où l'on s'arrête et pas juste un lieu de passage comme c'est le cas aujourd'hui. Nous intégrerons du mobilier et des aménagements paysagers où il fait bon se retrouver à midi pour pique-niquer, le soir pour papoter à la sortie du boulot ou même échanger sur le spectacle que l'on vient de voir à la Maison de la Danse. Il s'agit là de créer, d'aménager un véritable cœur de quartier en résonance, en continuité avec le futur aménagement de l'îlot Kennedy à deux pas d'ici.

Sur ce mandat, en raison de l'implantation de l'école provisoire Kennedy jusqu'en 2025, seul le réaménagement du parvis de la Maison de la Danse, à savoir 8 600 m², mais une réflexion globale et cohérente est déjà entamée en termes de végétalisation et d'apaisement qui s'étendra jusqu'au square du CEFI, c'est-à-dire devant et derrière la mairie, soit au total 15 000 m².

Je vous propose donc d'adopter cette opération pour un montant de 2 220 000 € répartis entre Ville de Lyon, 910 000 €, et la Métropole pour 1 310 000 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? Madame EVA.

Mme EVA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est une intervention très courte concernant ce projet de réaménagement qui touche à une place emblématique de notre arrondissement, mais surtout un de ses plus importants établissements qui est la Maison de la Danse. Si, sur le principe, nous ne pouvons être opposés à l'idée de végétaliser davantage le quartier et de chercher à lutter contre les îlots de chaleur, la manière dont cela se concrétise dans votre projet nous interpelle sur un certain nombre de points. Le premier est sur le fait qu'en termes de végétalisation, cette place n'est pas la plus à plaindre avec l'existence de platanes qui apportent une ombre bienvenue, ainsi qu'une première végétalisation qui a déjà eu lieu avec les plantations réalisées lors des mandats précédents. Ainsi, qu'un nouveau projet prenne place en ce lieu plutôt que sur les nombreux espaces de notre arrondissement qui auraient bien besoin d'être végétalisés nous surprend. Mais ce qui nous questionne davantage, c'est la suppression pure et simple de nombreuses places de parking en proximité directe de la Maison de la Danse qui en a pourtant grandement besoin pour accueillir ses spectateurs lors des événements et représentations. Comme nous le savons, nombre de spectateurs n'habitent ni nos arrondissements ni notre ville et auraient grande peine à accéder à cet équipement en cas de suppression de nombreuses places de parking. Étant donné que dans votre projet, vous ne prévoyez pas de les compenser, nous nous interrogeons et nous inquiétons de voir notre Maison de la Danse dangereusement enclavée par son avenir et son développement suite à ces suppressions, raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE MAIRE. - Allez-y.

Mme BERTRAND. - Vous la trouvez très végétalisée, pas moi, et beaucoup d'habitants ne la trouvent pas assez végétalisée. C'est ce qui ressort de la concertation menée sur le printemps et jusqu'à l'automne. L'arrondissement présente 1,8 m² par habitant d'espaces verts, à hauteur de la Ville de Lyon c'est 5,3 en moyenne, et l'OMS préconise 10 m² par habitant, donc on est très loin du compte. Ne vous inquiétez pas, d'autres quartiers sont végétalisés sur ce point.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame BERTRAND.

On retombe dans les remarques très classiques depuis le début du mandat où quoi que l'on fasse et quelles que soient les actions, attention vous allez mettre en péril la vie de l'arrondissement et de la ville en supprimant des places de stationnement. Mais bien entendu, Madame EVA, ce sujet est clairement travaillé avec la Maison de la Danse. Nous n'irions pas dans cette direction si nous n'avions pas fait le nécessaire d'une part, et si nous n'étions pas convaincus que cela ne va pas mettre en péril le devenir de la Maison de la Danse. Si d'ailleurs la Maison de la Danse était en péril, je ne vois pas pourquoi on construirait juste à côté les ateliers chorégraphiques de la Maison de la Danse. Donc au contraire, c'est une phase de développement et non pas une phase de régression. Une étude de stationnement a été faite de tout cela, il eut fallu écouter la réunion de restitution de cette concertation pour avoir l'ensemble des éléments. La Maison de la Danse, elle-même, a lancé un questionnaire envers l'ensemble de ses abonnés. Je rappelle que c'est sa première ressource, la Maison de la Danse est une structure culturelle qui vit en grande partie des ressources de ses abonnés, 8 500 abonnés. On a lancé une enquête stationnement auprès de ses abonnés, 15 % des abonnés ont répondu, ce qui est un très bon taux de réponse pour une enquête *via* questionnaire. L'étude de stationnement a été faite et complétée et il se trouve, je ne sais pas si vous le savez d'ores et déjà, mais dans l'environnement de 10 minutes à pied autour de la Maison de la Danse, en soirée, on a dénombré des poches de stationnement qui représentent 446 places de stationnement qui sont inoccupées en soirée. Le potentiel de stationnement dans le périmètre, il existe très largement, c'est bien pour ça aussi que la Maison de la Danse a déjà un accord avec l'Hôpital Jean Mermoz, huit minutes à pied, qui contient, comme par hasard, exactement le même nombre de places de stationnement que celles que contient la place du Bachut, dont je rappelle que ce n'est pas un parking. Ça n'est pas un parking, il est toléré les soirs de spectacle de mettre sa voiture dessus mais c'est une tolérance. Ça n'a jamais été un parking et de fait, ça ne le sera pas. On va reconstruire un vrai cœur d'arrondissement et un vrai cœur de quartier. Je voudrais qu'ensemble, on se réjouisse de cela en se disant qu'on est ici au cœur du 8^e arrondissement et qu'on va enfin avoir un espace qui soit à peu près digne au carrefour de cinq rues, dont je rappelle que le niveau de pollution dépasse très largement les normes de l'OMS, très largement. La norme c'est 40 µg par an et par habitant, on frôle les 50 µg par an et par habitant sur le carrefour. Allez regarder les mesures qu'il en est. On est à la fois sur une nécessité de construire un cœur d'arrondissement dynamique, de repenser ce cœur d'arrondissement avec l'îlot Kennedy, mais aussi de faire œuvre de santé publique. C'est important d'avoir ça en tête, on ne peut pas continuer à avoir un tel niveau de pollution. Quand on avait évoqué l'idée de mettre l'école provisoire sur la place du Bachut plutôt que là où elle est, on y a renoncé à cause de la pollution. À cause de la pollution, c'est important d'avoir ça en tête. Bien entendu qu'il y a besoin de fortement végétaliser cette place pour travailler aussi sur ces questions, et c'est une très forte demande des habitants. C'est une très forte demande de débitumer pour permettre l'écoulement des eaux de pluie, encore faudrait-il qu'elle tombe. Ça fait combien de semaines qu'on attend qu'il y ait à nouveau de la pluie qui tombe ? On veut, par ce réaménagement, concourir à un ensemble d'actions bénéfiques pour l'arrondissement, pour les habitants, pour leur santé et pour l'avenir de l'arrondissement. Merci. Madame VALLA.

Mme VALLA. - Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, collègues, chers habitantes et habitants du 8^e.

La semaine dernière, à l'Espace citoyen, se déroulait une étape de la concertation concernant le projet de réhabilitation de la place du Bachut, place au centre de l'arrondissement. Nous remercions les divers élus qui ont mené cette concertation, et surtout les Lyonnaises et Lyonnais mobilisés pour bâtir cette nouvelle place du Bachut, le cœur de leur quotidien. Citoyens, élèves, élus ont pu participer et suivre avec attention la suite de ce projet. Ce qui en est ressorti d'une part, est la volonté citoyenne de mettre en avant les roses dans ce nouvel aménagement. Rose, plante qui a fait la gloire de notre arrondissement et dont le nom est ancré dans le 8^e puisque de nombreuses fresques sont consacrées à celle-ci, notamment celle de la mairie, derrière nous, ou celle que l'on peut encore voir dans le quartier de Langlet-Santy. Le passé de notre arrondissement est une fierté, d'où cette forte revendication citoyenne de s'appuyer sur notre histoire commune.

Par ailleurs, nous soutenons la proposition d'avoir des fontaines et des bancs permettant ainsi aux habitants d'avoir accès à l'eau pour se rafraîchir et se reposer quelques instants avant de reprendre la route, ce qui n'était pas le cas tant cette place est minérale. Nous nous réjouissons donc de la volonté de

réhabiliter cette place, ce qui était dans le programme de Lyon en Commun, tout comme l'accès à l'eau et la création d'une agora. C'est un espace libre de dialogue dont les habitantes et habitants se saisiront, qu'ils peuvent s'approprier et partager ensemble, de moments de réflexion commune. Cette agora permettrait aux associations d'éducation populaire de créer un lien avec les habitants et de les sensibiliser sur certains sujets comme la culture ou bien la santé, mais aussi aux citoyens de se rassembler autour de divers sujets communs, vie et cœur de la cité. Cette place du Bachut retrouvera ainsi sa vocation première, être un espace d'échange au cœur de l'arrondissement.

Nous nous réjouissons donc de l'aboutissement de cette réalisation structurante, voterons bien évidemment pour cette délibération et suivrons avec assiduité sa réalisation. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame VALLA. Monsieur LÉVY, allez-y.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, Madame la Conseillère d'avoir rappelé le passé de l'arrondissement à travers notamment les fresques des roses et autres manifestations qui avaient été organisées, pour autant que la rose pour moi fait aussi partie de l'avenir de l'arrondissement. N'y voyez pas d'autre connotation.

Autre point, ce qui m'inquiète un petit peu – et je rejoins Mme EVA sur son constat –, c'est qu'on n'ait pas saisi l'opportunité du réaménagement de cette place qui faisait partie en effet, tout le monde l'a rappelé, du programme électoral de toutes les listes autour de cette table. Cet aménagement va plutôt dans le bon sens, pour autant je regrette que vous n'ayez pas saisi cette opportunité pour construire un parking souterrain, sous la place, de manière à permettre aussi une pérennité aussi bien de la structure Maison de la Danse dont on vous rappelle aussi que moins de 8 % des abonnés sont de l'arrondissement, et je crois à peine plus de 15 % dans le secteur lyonnais. C'est vrai que vous avez des personnes qui viennent d'assez loin pour aller au spectacle. Vous aviez évoqué notamment le parking Casino mais je crois qu'aucun accord n'est pour le moment trouvé. Donc je regrette que vous n'ayez pas saisi cette opportunité pour construire un parking souterrain, pas uniquement pour les voitures mais aussi pour les modes doux et différents modes de transport. En effet, lorsqu'on supprime également toute la partie stationnement près de l'îlot Kennedy et qu'on peut avoir à un moment T les ateliers de la danse qui peuvent être pris, des activités à la piscine, le gymnase avec une compétition et un spectacle à la Maison de la Danse, ben oui il y aura besoin de place pour se garer et assurer aussi la sécurité en termes de déplacement. Donc je regrette que vous n'ayez pas saisi cette occasion, c'est dommage. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. C'est un exercice à force qui devient désagréable que de penser que nous serions des responsables politiques totalement inconséquents et que nous ne prendrions pas en compte le bon fonctionnement des structures de notre arrondissement. Parlons de l'avenir. Je reprendrai votre programme électoral pour savoir si vous proposiez vraiment la construction d'un parking souterrain quand même, je vais aller revoir ça de près. Je ne crois pas, je ne crois pas. Le sens de l'histoire ce n'est pas de construire un parking souterrain, qui plus est sous une place qui est blindée de réseaux et ça j'espère que...

M. LÉVY. - *(Hors Micro)*

M. LE MAIRE. - Monsieur LÉVY, la correction c'est de s'écouter. Vous avez plein de jeunes derrière vous, la correction c'est de s'écouter, je ne vous ai pas coupé la parole, vous ne me coupez pas la parole. Je ne vous dis pas que vous dites n'importe quoi, je vous dis des choses réelles. Le sens de l'histoire n'est pas de construire un parking souterrain. On est dans une situation, allez au bout des raisonnements. L'entrée de ville, elle est là-bas, il y a un parking relais. Au pied de ce parking relais, il y a une station de tramway qui amène à cinq minutes à pied de la Maison de la Danse pour les personnes qui viennent effectivement en dehors de Lyon, mais pensez bien que l'on a réfléchi à toutes ces questions. Une Voie lyonnaise numéro 8 va arriver directement de l'entrée de ville jusqu'à la Maison de la Danse, cinq minutes en vélo avec des stations de vélos à disposition et des stationnements sécurisés. Une poche de stationnement pour les

personnes à mobilité réduite sera bien pensée. Une poche de stationnement au pied de la mairie restera disponible en lien avec la Maison de la Danse. Les 446 places de stationnement sont identifiées. Les discussions avec les différents partenaires sont en cours. Monsieur LÉVY, les travaux, ils vont intervenir au deuxième trimestre 2025, on est aujourd'hui au premier trimestre 2023. On avance concrètement avec les structures, avec l'ASVEL par exemple aussi, qui a aussi, vous ne le mentionnez pas parce que vous vous souciez de la Maison de la Danse mais pas de notre club européen de basket qui est à côté, qui les soirs de match utilise aussi ce parking. Avec Marie-Sophie OBAMA de l'ASVEL et avec son équipe, on travaille aussi à ces questions. Aujourd'hui, les agents qui travaillent à la Maison de la Danse se garent où à votre avis puisqu'on est aussi inconséquents que ça ? Qui a organisé une rencontre entre le propriétaire du Casino et le directeur de la Maison de la Danse pour nouer un partenariat ? C'est bien d'avancer des choses quand on ne les sait pas, mais c'est mieux de rester sur des faits. Moi, je vous raconte des faits parce que je suis le maire de cet arrondissement et qu'on travaille correctement, on ne fait pas n'importe quoi. Nous avons le souci des spectateurs qui pour le moment n'ont pas d'autre choix que de prendre un véhicule parce qu'ils viennent de loin et qu'ils n'ont pas les transports qui leur permettraient de rentrer à 30, 50, 70, 100 km d'ici, bien entendu qu'ils ont besoin. Le partenariat avec l'Hôpital Jean Mermoz, il existe déjà. Il existe déjà. Il n'est pas utilisé pour le moment par le public de la Maison de la Danse et pour cause, tant qu'ils peuvent effectivement garer leur voiture au plus près de l'entrée de la Maison de la Danse, pourquoi ils iraient se garer à 10 minutes à pied ? Mais enfin 10 minutes à pied, on n'est pas non plus à l'autre bout de la planète, on ne demande pas un effort gigantesque. Ce qui est incroyable, c'est que le directeur de la Maison de la Danse soit preneur dans ce réaménagement et d'accord avec ce que l'on fait, et que vous, vous soyez contre. C'est juste fou cette histoire et je vous redis que le sens de l'histoire c'est ça, ce n'est pas de ramener des voitures en ville, au contraire. Voilà, on va s'arrêter là.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Monsieur LÉVY, pour une courte reprise, on ne va pas passer la soirée.

M. LÉVY. - Oui, vous avez raison mais pour autant, je répète à nouveau, vous employez fréquemment cette expression, je suis désolé, ce n'est pas à vous d'écrire le sens de l'histoire. L'histoire est écrite par les historiens et pas par vous. Pour autant, en ce qui concerne cet aménagement, je vous répète que c'est dommage que vous n'utilisiez pas cette occasion pour mettre un espace de parking aussi bien pour les voitures que pour les modes doux à proximité de la Maison de la Danse. En effet, vous avez raison peut-être aussi pour l'ASVEL basket féminin et autres associations sportives qui pourraient être dans l'équipement. Je souhaite que le club puisse rester longtemps d'ailleurs dans ce gymnase. Donc voilà, je trouve qu'il est dommage que vous n'utilisiez pas toutes les opportunités qui sont offertes pour accéder aux services à proximité de l'équipement or qu'au même moment, comme je vous l'ai expliqué, vous avez les ateliers à la Maison de la Danse, une piscine, une école, un gymnase, la Maison de la Danse, le basket, vous le rappelez, et comme à un moment donné il y aura forcément tout ce monde qui pourra se retrouver en même temps, eh ben ça ne tiendra pas en termes d'espace et de proximité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. On pourra dialoguer longuement sur ce qu'est l'histoire, mais l'histoire elle s'écrit par l'ensemble des citoyens du monde, les historiens ne font que la raconter derrière. Merci.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Mme Anne-Rose EVA*).

Adopté à la majorité. Merci.

Je passe la parole à Mathieu AZCUÉ pour la délibération concernant l'éco-rénovation des bâtiments.

5392 – Lancement de l'opération n°60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de IAP 2021-2, programme 00016 Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention - Direction de l'Aménagement Urbain

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

J'espère que cette délibération n'appellera pas de vives polémiques. Cette délibération a en effet pour objectif de soutenir les bailleurs sociaux dans la rénovation thermique des bâtiments anciens antérieurs à 1948. Dans notre arrondissement, cette subvention va concerner au premier chef le bailleur GrandLyon Habitat qui réhabilite actuellement la Cité Tony Garnier. C'est pour moi l'occasion de saluer le travail de très grande qualité qui est réalisé par les équipes de GrandLyon Habitat, au service du mieux vivre des habitants de la Cité.

Enfin, cette délibération s'inscrit dans une politique publique plus large de soutien au développement de la rénovation thermique des bâtiments, dans le contexte que l'on connaît de changement climatique et de pénurie énergétique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur AZCUÉ. Questions ? (*Aucune*)

Mme BONNIEL-CHALIER se déporte de cette délibération.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame BERTRAND, je vous repasse la parole concernant une délibération liée à la convention d'occupation à titre gratuit d'un terrain d'Alliade Habitat.

5331 – Lyon 8^e - Approbation de la convention d'occupation à titre gratuit au profit de la Ville de Lyon par Alliade Habitat d'un terrain aménagé en aire de jeux, situé 4 à 6 rue de Champagneux - EI 08310 - Direction Centrale de l'Immobilier

Mme BERTRAND. - Chers collègues.

Il nous est proposé dans cette délibération technique d'approuver la convention temporaire de mise à disposition de l'aire de jeux située à l'angle des rues Champagneux et Montagny au droit de la résidence les Écoles gérée par Alliade Habitat, convention temporaire avant la cession à la Ville de Lyon. Cette aire de jeux a été en partie financée par la Ville de Lyon sous le précédent mandat, et il est fort à regretter qu'elle n'offre aucune partie désimperméabilisée et surtout aucun ombrage. C'est un véritable îlot de chaleur en pleine journée, c'est-à-dire au moment où les enfants sont censés en profiter.

Puisque nous ne pouvons pas, pour le moment, intervenir sur une aire de jeux neuve, ce serait du gâchis de l'argent public, je vous demande d'approuver cette convention.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole, Madame BERTRAND, pour la programmation financière au titre du renforcement de la biodiversité urbaine.

5076 – Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 € - Direction des Espaces Verts

Mme BERTRAND. - Rebonjour.

Cette attribution de subventions est le résultat des réponses de l'appel à projets biodiversité porté par la direction de la Biodiversité et de la Nature en ville depuis 2022. Petite parenthèse, la direction des

Espaces Verts n'est plus, puisqu'elle a été remplacée par la direction de la Biodiversité et de la Nature en ville. Ce qui a beaucoup plus de sens.

Ces subventions sont attribuées selon trois critères :

- impliquer les habitants dans ces thématiques ;
- enrichir la connaissance du patrimoine naturel ;
- améliorer la conception de la gestion de la nature en ville ; et puis,
- donner la priorité à la continuité d'actions naturalistes qui sont déjà engagées et utiles à la connaissance et à la prévention de notre patrimoine naturel.

13 associations ont répondu à l'appel à projets pour un montant total de 198 000 et quelques euros. Il a donc fallu faire des choix, et notamment les choix sont opérés dans une logique de continuité des projets qui étaient déjà engagés.

10 associations sont ainsi retenues, par exemple sur la connaissance et la continuité des trames vertes et bleues (bleues dans le 8^e on n'en a pas). Il est là surtout question d'inventaire et notamment d'inventaire participatif avec l'aide des habitants, afin notamment d'alimenter l'atlas de la biodiversité. Là par exemple, je pourrais citer la LPO, pour le suivi des oiseaux nicheurs et des chauves-souris ; Odysseus, pour l'inventaire des espèces aquatiques, faune et flore, dans le parc de la Tête-d'Or ; concernant l'implication des habitants, Arthropologia qui poursuit son programme de biodiversité en pied d'immeuble ; et Anciela qui se lance le défi, qu'on subventionne, de créer 100 refuges de biodiversité en ville.

Convaincue qu'il est très important de préserver la biodiversité en ville, je vous propose d'approuver ces subventions. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet Éducation - Petite enfance - Vie étudiante. Monsieur BÉCART, je vous passe la parole pour l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole dans le cadre de l'opération rue des enfants, accompagnement des apaisements de rues aux abords des écoles.

Éducation – Petite enfance – Vie étudiante

5180 – Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » - Direction de la Mobilité Urbaine

M. BÉCART. - Tout à fait, merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, veuillez m'excuser pour le petit retard de tout à l'heure.

C'est une délibération – vous avez désormais l'habitude – dont l'objet est d'attribuer un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour soutenir l'effort exceptionnel de la Ville de Lyon en matière d'aménagement des rues d'école. Ces travaux de sécurisation mais aussi d'animation et d'embellissement des rues d'école participent à renforcer l'autonomie des jeunes élèves sur leur trajet quotidien, et à offrir un espace public plus accueillant, créatif et végétalisé.

Au travers d'un processus de construction participative des projets associant les parents d'élèves, les équipes pédagogiques, les riverains et les enfants, ces derniers s'inscrivent pleinement dans la fabrique de la cité, enrichissent les projets de leur expertise d'usage et y apportent des touches d'originalité qui font, à terme, l'originalité et l'identité de ces rues.

J'en profite pour remercier Madame l'Adjointe au maire, Aurélie MARAS, et les agents de la Ville de Lyon qui accompagnent cette démarche et font vivre la concertation.

Quatre écoles dans le 8^e arrondissement ont déjà participé à cette aventure : l'école Édouard Herriot pour la rue Bataille, l'école Anne Sylvestre pour la place Julien Duret, l'école Charles Péguy pour la rue Joseph Chapelle et l'école Pierre Termier pour la rue des Alouettes.

L'année 2023 sera riche en réalisations avec l'aménagement d'une partie de l'avenue Général Frère autour de l'école Pasteur, de la rue Stéphane Coignet autour de l'école Jean Giono et du collège Longchambon dans le cadre de la ZAC Langlet-Santy, des traversées piétonnes de l'avenue Général Frère et de l'avenue Paul Santy pour sécuriser le passage des enfants de l'école transitoire Kennedy jusqu'au square Varichon, et bien sûr la rue Berty Albrecht devant l'école Alain Fournier. J'étais, mardi matin, à l'école Alain Fournier pour recueillir les travaux réalisés par les enfants qui sont magnifiques et qui témoignent d'une envie forte de réintroduire un élément qui a, malheureusement, un peu disparu de nos rues ces dernières années : le jeu. Je ne m'étends pas plus.

Je ne saurais oublier de remercier les services de la Ville et de la Métropole de Lyon pour leur travail toujours rigoureux et souvent enthousiaste dans la réalisation de ces projets. Je vous propose d'approuver ce fonds de concours à la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Patrick ODIARD pour la participation financière de la Ville de Lyon au financement des écoles privées.

5355 – Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association - Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention - Direction de l'Éducation

M. ODIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le Code de l'éducation dispose que les communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public.

La Ville de Lyon doit donc contribuer au financement des écoles privées sous contrat d'association de son territoire. La participation de la Ville est encadrée par une convention de trois ans entre la Ville de Lyon et chaque établissement concerné. Pour le 8^e, il s'agit des écoles Pierre Termier, Saint-Maurice, La Xavière et Notre-Dame de l'Assomption.

Cette participation est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques lyonnaises qui inclut les agents de terrain, les personnels médico-sociaux – je rappelle au passage le choix de la Ville de mettre à disposition des écoles une véritable équipe médico-sociale composée de 80 professionnels –, mais aussi les personnels sportifs et culturels, les crédits matériels, l'énergie et les fluides, l'informatique et sa gérance, ainsi que 15 % de frais administratifs.

Au final, ce coût moyen est de 920 € par élève scolarisé en élémentaire et de 1 300 € par élève scolarisé en maternelle, au regard du choix de la Ville d'affecter une ATSEM par classe alors que la loi en requiert une par école. Ce sont ainsi 8,5 M€ qui seront versés, chaque année, par la Ville aux 35 écoles privées, dont 3,5 M€ pour les maternelles induits par la loi de 2019 qui a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans. Sachant que 97 % des élèves en Métropole étaient déjà scolarisés, c'est un beau cadeau à l'école privée qui a été fait.

Il est également rappelé que dans le projet de convention, la Ville de Lyon vient en aide aux familles à revenus modestes pour la restauration scolaire en versant, depuis 2016, une aide facultative de 2 € à 3,50 € par repas pour les familles dont le quotient familial est peu élevé.

Les effets induits de cette loi dite pour une école de la confiance nous questionnent, sur le plan de la mixité sociale en particulier compte tenu des informations publiées l'an dernier sur les indices de position

sociale des écoles qui montrent de fortes disparités, notamment entre les écoles publiques et privées. Mais pas seulement, il y a aussi de fortes disparités entre les écoles publiques. Si dans le secteur de Monplaisir par exemple, il existe une grande homogénéité entre les écoles publiques Paul-Émile Victor, Simone Signoret, Lumière, et privées Pierre Termier et Saint-Maurice dont les IPS s'échelonnent entre 116 et 131 – soit au-dessus de la moyenne du 8^e qui se situe à 92 –, ce n'est pas le cas dans les autres secteurs des deux autres écoles privées où l'on trouve La Xavière à 118, contre Marie Bordas à 76 et Alain Fournier à 71, Notre-Dame de l'Assomption à 117, contre Jean Giono à 75 et Jean Macé à 97.

On le voit, par ce système, le service public municipal finance sa propre concurrence, qui plus est en traitant de la même façon les familles favorisées et les familles modestes puisque le quotient familial municipal, vecteur de justice sociale, ne s'applique pas ici. Le ministre de l'Éducation nationale lui-même a soulevé cette question dans son interview sur France Culture, le 22 février dernier, en disant que l'école privée devait contribuer d'une manière ou d'une autre à l'effort en matière de mixité sociale, notamment pour augmenter son taux d'élèves boursiers alors que l'État la finance à 75 %.

Ces réserves exprimées, puisque les établissements scolaires concernés ne sont pas responsables de ce fonctionnement, je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport et d'approuver la participation financière de la Ville et le projet de convention type. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur ODIARD. Questions, remarques ? Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Patrick.

Je vous remercie de me laisser intervenir sur cette délibération, d'autant plus que nous avons, conseil d'arrondissement après conseil d'arrondissement, la participation de jeunes de notre arrondissement. Je trouve que c'est une bonne chose de les faire participer à la vie démocratique de notre arrondissement.

Comme vous le savez, comme cela a été rappelé, depuis 1959, la loi Debré conduit l'État et les collectivités à financer l'enseignement privé sous contrat, soutenant ainsi la concurrence à leur propre service public, ce qui est très magnanime mais sans doute pas très efficace en termes d'action publique.

En tant que groupes politiques de gauche, le groupe Socialistes et le groupe Lyon en Commun, nous sommes attachés comme beaucoup ici à l'existence d'une école laïque accessible à tous, et qui promeut l'égalité et la mixité sociale. Aussi, sans remettre en question l'existence des écoles privées, je ne peux que m'émouvoir qu'une partie des deniers publics finance des établissements à même de sélectionner leurs élèves et qui souvent font montre d'un important entre-soi. Aussi, nous ne pouvons que porter un regard critique sur les évolutions législatives qui ont été portées et soutenues par le ministre Jean-Michel BLANQUER lors du précédent mandat d'Emmanuel MACRON et qui, en abaissant l'obligation scolaire à trois ans, entraînent un renforcement des subventions aux écoles privées qui peuvent ainsi, avec l'argent public, promouvoir la ségrégation sociale dès la maternelle maintenant. Pourtant, les établissements scolaires privés sont financés à 73 % par l'argent public, par notre argent, mais ne sont pas soumis aux conditions d'accueil inconditionnelles, notamment vis-à-vis du niveau des élèves ou de leur origine sociale et culturelle. Ils ne sont donc pas soumis non plus aux règles en matière de carte scolaire. Bien sûr, chaque famille a le droit d'inscrire son enfant dans une école privée que ce soit pour des questions religieuses, d'accès à une éducation spécifique. Cependant, force est de constater qu'il s'agit trop souvent d'une manière d'éviter les écoles jugées plus difficiles, trop pauvres où le profil des élèves est moins homogène. Aussi, la législation actuelle favorise un évitement de la mixité scolaire et promeut un entre-soi social et culturel dans une poignée d'établissements, très largement libres de sélectionner leurs étudiants tout en reposant lourdement sur l'argent public. Cela est encore plus vrai dans notre arrondissement, et cela est surtout encore plus difficile à entendre lorsque l'on constate les difficultés que connaît l'enseignement public aujourd'hui. Ce n'est pas une vue de l'esprit puisque depuis peu, le ministère de l'Éducation nationale a rendu lui-même public les statistiques qui sont relatives à la composition sociale des établissements scolaires. M. ODIARD a d'ailleurs fait une comparaison fort intéressante et assez éloquente, notamment dans notre arrondissement, parce que le constat – et je le partage – est accablant s'agissant notamment de la ségrégation et de l'entre-soi social dans les établissements privés. À Lyon, parmi les 10 collèges au profil social le plus favorisé, 7 sont privés, trois sont publics. À Marseille, c'est 10 sur 10 qui sont privés. Lorsque

l'on fait la comparaison entre établissements privés et publics en REP ou REP+, la différence est tout simplement catastrophique.

Aussi, mes chers collègues, nous souhaitons profiter de cette délibération pour rappeler notre attachement à une école publique et laïque accessible sans condition à tous les profils qui composent notre société et notre arrondissement.

Plus de 60 ans après le vote de la loi Debré, aucune évaluation précise de la politique de financement des établissements privés n'a été menée. Dans le même temps, on ne compte plus les études par contre sur la fraude sociale ou sur l'immigration. Il faut désormais, nous le pensons, réfléchir au modèle de société que nous voulons promouvoir au travers de cette politique. Le privé ne peut pas gagner sur tous les tableaux, promouvoir l'entre-soi tout en étant fortement financé par les pouvoirs publics.

Mais comme nous sommes des élus responsables et que nous respectons la loi, nos deux groupes voteront favorablement cette délibération et nous faisons confiance à notre collègue, Stéphanie LÉGER, pour promouvoir une école publique juste et de qualité sur notre territoire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Autres questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Je vous remercie. Ce qui est assez formidable quand on écoute les interventions préalables, vous avez raison de rappeler la loi Debré, tu as raison, Sandrine, mais il faut aussi rappeler que sous le gouvernement JOSPIN, il y a eu un certain nombre de mesures en faveur de l'école privée qui ont été prises, donc il faut regarder cette question avec beaucoup d'objectivité. Moi, ce que je trouve assez formidable, c'est que tous les groupes donnent des raisons de voter contre et vous allez voter pour. Si vous êtes contre la délibération, vous votez contre. À un moment donné, il faut avoir un peu de lisibilité, on ne peut pas vanter la rue des écoles, faciliter l'accès, etc. y compris devant l'école Pierre Termier et après se dire c'est scandaleux, on fait une concurrence entre les écoles. Sachant que je trouve très bien ce qui a été fait en partie sur la rue des Alouettes, même s'il y a beaucoup d'imperfections, notamment dans la méthode de travail et dans le dialogue avec les habitants. Pour autant, soyez cohérents par rapport à vos dires et aux faits. Sur la question du collège, ça fait deux ans, presque trois ans maintenant, que l'association No Ghetto pour laquelle on a refusé une salle en mairie d'arrondissement lorsqu'ils ont demandé d'organiser leur assemblée générale ; ça fait trois ans que l'association qui milite sur la question de la mixité sociale et d'origine – c'est important, il faut aussi le rappeler dans le phrasé –, justement, qui a obtenu, à travers l'article dans Le Monde et ensuite par les propos du ministère, les données sur les indices IPS autour de la mixité sociale des collèges et par déclinaison, dans les arrondissements. On a posé la question d'ailleurs en commission mais du coup, une fois qu'on a fait tous ces constats, qu'est-ce qu'on fait ? C'est bien à un moment donné de donner, d'expliquer. En effet, il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr, on sait très bien que du côté des écoles privées, il n'y a pas la même mixité qu'à l'école Jean Giono. C'est évident, mais maintenant, concrètement, on fait comment ? On a une délibération sur les périmètres scolaires qui va venir. Est-ce que l'on a modifié les périmètres scolaires pour travailler cette mixité sociale et d'origine ? Ben non. Comment on travaille à tout ça ? Lorsqu'on crée le groupe scolaire Anne Sylvestre et qu'on intègre dans l'école une partie des effectifs qui sont en quotients familiaux les plus bas de l'arrondissement, on ne provoque aucune mixité à l'intérieur de l'école. Ça peut poser un certain nombre de questions. Donc je pense qu'il faut regarder toute cette question-là avec beaucoup de sérieux et de recul. J'ai vu que la Métropole avait enfin recruté du coup un chargé de mission pour travailler sur ces questions de mixité sociale, c'est une bonne chose. On attend aussi de voir comment les choses vont avancer pour la construction du collège dans le 8^e arrondissement. Mais du coup, profitons du constat que vous avez dressé entre élus de la majorité pour travailler collectivement sur cette question des périmètres scolaires et des mixités sociales et d'origine dans nos écoles. Merci.

M. LE MAIRE. - Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - Comme je l'ai rappelé et comme l'a rappelé Patrick ODIARD, la loi nous l'impose et comme nous sommes des élus de gauche mais républicains, nous allons donc respecter la loi. Nous voterons

donc cette délibération. Pour autant, l'adjointe à l'Éducation de la Ville de Lyon a, elle, engagé depuis deux ans un véritable travail, justement, sur la question des périmètres et de la carte scolaire, particulièrement aussi sur notre arrondissement et sur le 9^e arrondissement, pour favoriser cette mixité sociale, ce qui n'avait pas été le cas précédemment. Et puis par ailleurs, mais ça, ça reste entre nous, il me semblait qu'on était plusieurs autour de la table à avoir soutenu le gouvernement JOSPIN, il y a quelques années.

M. LE MAIRE. - Merci. Plus sérieusement sur la question des périmètres scolaires, parce que c'est une vraie question que vous posez. On a commencé à s'y attaquer il y a deux ans, quand on a commencé à modifier des périmètres scolaires pour revoir quelques sujets, mais sur un quartier par exemple comme le grand quartier des États-Unis, modifier le périmètre scolaire c'est le modifier entre Charles Péguy et Alain Fournier, ça ne va pas changer grand-chose au sujet. La question, c'est la modification globale de la structure du quartier qui va changer les choses. C'est un autre sujet sur lequel on est en train de travailler, mais c'est évident qu'effectivement, la question de la carte scolaire est un outil qui doit favoriser aussi le développement de la mixité, mais encore faut-il que cette mixité existe à l'intérieur de ces quartiers. Et puis, je ne voudrais pas tout remettre sur le dos de la mixité. Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, c'est aussi une question des moyens donnés à l'Éducation nationale pour travailler correctement dans les écoles. Encore une fois, ce n'est pas la faute de son origine ou de sa couleur de peau ou de sa langue d'origine seulement, ça ne peut pas être que ça. Il y a un problème de fond dans l'Éducation nationale, dans la Santé, quand on a des enfants qui ont besoin d'un suivi psychologique, mental ou en orthophonie en début de rentrée scolaire et qu'ils vont être pris entre huit mois et deux ans après parce qu'on a un défaut structurel de moyens de santé public et d'accompagnement, ben effectivement, ça n'aide pas à favoriser. Alors oui, quand on a plus de moyens économiques, on est capable de s'externaliser et de s'exporter et de faire des kilomètres et d'aller payer très cher le praticien dont on aura besoin. Mais vous le savez autant que nous tout ça, donc je n'ai pas besoin de m'étaler plus.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. BACHER, M. PESCHE*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

On continue, Monsieur ODIARD, du coup avec les périmètres scolaires et cette fois-ci, il n'y aura pas grand-chose à dire pour le 8^e.

5356 – Périmètres scolaires 2023 - Rentrée scolaire 2023 - Direction de l'Éducation

M. ODIARD. - En effet, Monsieur le Maire, puisque nous, nous sommes attaqués au périmètre scolaire du 8^e dès la première année de notre mandat, avec des changements importants dont on se souvient, qui avaient pour objectif de rééquilibrer les effectifs entre des écoles d'un même quartier – je pense à Péguy et Louis Pergaud – ou alors de travailler sur l'ouverture d'une nouvelle école qui était l'école Anne Sylvestre avec évidemment, dans une pareille situation, la difficulté que Monsieur le Maire vient de soulever, qui est du fait d'avoir un quartier avec une certaine absence de mixité, le besoin de soulager certaines écoles dont les effectifs explosaient et bien sûr, cela signifie d'accueillir les ménages modestes dans différentes écoles du quartier pour leur permettre de scolariser leurs enfants dans les meilleures conditions possibles. C'est ce que nous avons fait, c'est ce que nous ferons bien sûr lorsque l'école Kennedy approchera de son ouverture, et c'est ce qui sera fait bien sûr quand l'école Pasteur et l'école Olympe de Gougues auront connu leur reconstruction et transformation, bien sûr ça nous porte dans quelques années. Il se peut, évidemment, que d'ici là d'autres modifications soient nécessaires en regard de la démographie de notre arrondissement et de la ville de Lyon en général, et des grandes cités encore plus généralement.

Pour ce qui est de ce soir, les délibérations concernent les arrondissements où il y a des créations d'école, c'est-à-dire le 2^e et le 7^e arrondissements, et aussi les arrondissements où il y a besoin de rééquilibrage comme dans le 3^e arrondissement. Donc je vous demande, bien sûr, de voter favorablement ce rapport qui ne nous concerne pas cette année. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je crois qu'il y a un CDEN, Comité Départemental d'Éducation Nationale, le 6 mars. Normalement, vous avez dû travailler avec l'Éducation nationale concernant la carte scolaire, c'est-à-dire les mesures d'ouverture et de fermeture de classes pour la rentrée prochaine. Je crois que sur l'académie de Lyon, il y a une baisse globale d'effectifs, je crois, de plus de 3 000 élèves qui est prévue. Lors d'un précédent Conseil d'arrondissement ou Conseil municipal je ne sais plus, il avait été évoqué le fait que les mesures de carte scolaire prises l'année dernière devraient être reconduites cette année. Je voulais savoir si vous avez une lecture des ouvertures et fermetures de classes pour le 8^e arrondissement, pour la rentrée prochaine. Merci.

M. ODIARD. – Alors, il y a eu un groupe de travail qui s'est déjà réuni le 24 février, qui permet de voir un petit peu certaines pistes. Pour le 8^e arrondissement, comme pour tous les arrondissements mais surtout le 8^e puisqu'on a des écoles en REP, on a les ouvertures de classes de grande section doublées, à 14, qui vont avoir des conséquences pour certaines écoles puisqu'on va avoir des créations de CP de cette façon dans quatre écoles. Pardon, une création de grandes sections à 14 dans quatre écoles du 8^e arrondissement. Dans d'autres écoles, la baisse démographique s'applique puisqu'on a 2 900 élèves de moins attendus dans le Rhône, dont 900 à Lyon pour la rentrée de septembre 2023. Effectivement, mécaniquement, ça induit certaines fermetures. J'étais hier au Conseil d'école de Kennedy où il y a deux retraits de classe prévus qui vont faire en sorte qu'ils auront une moyenne d'élèves par classe à peu près à 24. Ce qui reste, d'après la directrice, tout à fait correct en termes de fonctionnement. Effectivement, on ne va pas pouvoir se battre sur toutes les fermetures éventuelles qui sont produites par des baisses d'effectifs parce qu'objectivement, c'est la réalité. Le souci, c'est que ces phénomènes n'interviennent pas de façon identique selon les quartiers et donc, il va falloir que l'on travaille à un certain rééquilibrage de façon à permettre de soulager les écoles où les effectifs augmentent, et de permettre à certaines écoles qui sont un petit peu justes pour pouvoir conserver des postes de pouvoir le faire à la rentrée prochaine. C'est un peu la tâche qui nous attend actuellement, donc les prévisions sont assez floues pour l'instant, mais disons qu'on aurait à peu près 9 créations prévues pour 22 retraits, ce qui ferait à peu près un total négatif de 13 possible, selon les évolutions démographiques qui interviendront d'ici la rentrée prochaine.

M. LE MAIRE. - Merci.

M. LÉVY. - Je m'excuse, ce sont des fermetures ou ce sont des retraits ?

M. ODIARD. – « Retrait » c'est fermeture. C'est le terme technique.

M. LÉVY. - Pas forcément, « retrait » ça veut dire qu'on attend la rentrée scolaire et on recompte.

M. ODIARD. - Non, le terme officiel c'est « retrait », et « fermeture » est un terme qui n'est pas le terme académique. On a « création » et « retrait ».

M. LÉVY. - 22 fermetures et dans les 9, vous intégrez le fait, en effet, qu'il y ait le dédoublement de classes maintenant à partir de la rentrée prochaine en REP et REP+ sur les grandes sections.

M. ODIARD. - Dans les notes, il y a quatre classes dédoublées, quatre grandes sections dédoublées, effectivement, parmi les neuf. Donc il y a cinq autres ouvertures. Mais des fois, c'est très technique parce que par exemple, on ferme un CE1 à un endroit, on ouvre un CP dans la même école, il y a une fermeture d'un côté, ouverture de l'autre mais comme ce sont des effectifs qui ne sont pas identiques, voilà. Des fois quand j'annonce 9 et 22, en réalité, c'est transparent puisque dans une école on ferme un CP pour ouvrir un CE1 ou vice versa, donc ça ne va pas apparaître.

M. LE MAIRE. - OK, on ne va pas trop rentrer dans les éléments techniques du sujet et tout cela étant bien entendu à confirmer. On est encore dans des phases de prospective.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Michèle LE DILY pour l'attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance.

5312 – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 € Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres - Direction de la Petite Enfance

Mme LE DILY. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, collègues, chers habitants et habitantes du 8^e arrondissement.

Dans le prolongement des avances de subventions qui ont été accordées par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 janvier dernier, il vous est proposé aujourd'hui d'adopter une subvention complémentaire dont le montant total constituera la première tranche à verser aux associations gestionnaires en matière de petite enfance.

Cette avance de subventions vise à permettre aux associations gestionnaires de poursuivre convenablement leur activité petite enfance au cours du premier trimestre 2023.

Nous saluons le formidable effort financier consenti par Steven VASSELIN à notre arrondissement en particulier, puisque sur les 5 199 609 € apportés à l'ensemble de la ville de Lyon, 2 643 750 € – soit un peu plus de la moitié de la somme globale allouée à la Ville – sont affectés au 8^e arrondissement.

Nous ne cachons pas notre satisfaction de voir la Ville avoir fait ce choix, dans le cadre d'un partenariat constitutif du modèle lyonnais qui permet de répondre aux besoins des familles en leur offrant un service adapté et de qualité.

Mesdames et Messieurs, si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose de l'adopter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mathieu AZCUÉ pour l'attribution de subventions à des associations étudiantes.

5213 – Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 1^{re} phase 2023 » - Direction des Affaires Culturelles

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, chers collègues.

Cette délibération, somme toute modeste de 14 550 €, vient en soutien des associations étudiantes, pour notre arrondissement essentiellement des actions en faveur de la solidarité internationale et de la culture. Cela ne doit pas nous faire oublier la grande détresse sociale de nombreux étudiants, en particulier au niveau alimentaire. Le groupe Lyon en Commun est en faveur de la gratuité des transports pour les moins de 25 ans et ainsi faire sa part en soutien à la vie étudiante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet Culture. Madame LE DILY, je vous repasse la parole pour l'attribution d'une subvention de résidence artistique à Jolivot.

Culture

5219 – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour une résidence artistique au sein de la Résidence autonomie Seniors Jolivot, située 1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8^e, pour un montant de 10 000 € - Direction des Affaires Culturelles

Mme LE DILY. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues et chers habitants et habitantes du 8^e arrondissement.

Joia ex machina ou la joie sortie de la machine. Depuis le début du mois de février 2023, et jusqu'à la fin du mois de juin prochain, un trio de femmes artistes de la compagnie Fièvre va faire surgir de la joie d'une machine fabriquée au sein de la résidence Jolivot, en recueillant sous trois formes artistiques – le théâtre, le chant et les arts plastiques – tous les témoignages, ressentis et réalisations des résidentes et résidents. Un spectacle sur la joie en lien avec eux, avec les résidents pour faire du lien entre eux, mais aussi un spectacle pour le quartier du 8^e arrondissement. Afin de créer du lien avec toutes les personnes impliquées, tous les ateliers seront ouverts aussi bien aux résidents, au personnel qu'aux proches des résidents s'ils le souhaitent. Il s'agit donc d'une œuvre commune conçue largement et destinée à s'ouvrir encore plus largement, puisque l'intention finale est de sortir des murs pour faire exploser la joie dans les rues du quartier.

Nous remercions Nathalie PERRIN-GILBERT de cette initiative accueillie avec enthousiasme, qui met en valeur à la fois la créativité de la compagnie conjuguée à celle des résidents de Chalumeaux, en allouant une subvention de 10 000 € à cet épisode artistique.

Mesdames et Messieurs, si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose de l'adopter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Ensuite, je passe la parole à Jacques BONNIEL pour l'approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville et Le Ciel. Le Ciel théâtre, bien entendu.

5296 – Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Le Ciel pour l'année 2023 - Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL. - En fait, ce sont deux délibérations que nous avons à voter ce soir qui concernent Le Ciel, la première délibération, la 5296, porte effectivement sur l'approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville et l'association Le Ciel.

Pour refaire un brin d'histoire, c'est en octobre 2021 que la Ville de Lyon a publié un appel à projets pour la gestion du théâtre du 8^e, avec l'appui de l'État, la DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est donc la proposition des deux codirecteurs Amélia BOYET et Mathieu LOOS, qui s'appelle Le Ciel, qui a été retenue à l'unanimité de l'État, de la Région, de la Ville et de l'arrondissement. Cette structure, Le Ciel, a reçu le label de Scène européenne pour l'enfance et la jeunesse. Ils ont pris la codirection du théâtre en janvier de cette année, pour une période de quatre ans renouvelables à l'issue d'un bilan qui sera fait avec les partenaires publics.

Le Ciel, c'est le nom du lieu, ce n'est pas le nom d'une compagnie. Ce lieu se veut culturel et pluridisciplinaire, il ne sera pas consacré exclusivement au théâtre comme c'était le cas précédemment. Il accueillera de nombreux artistes régionaux et européens dans différentes disciplines, outre le théâtre, la danse, la marionnette, la musique, les arts numériques, le cirque.

Ils ambitionnent de faire du Ciel un lieu intergénérationnel qui offrira une expérience pour toute la famille, pour tous les habitants de ce quartier des États-Unis. Ce travail de création et de diffusion sera articulé avec un ancrage territorial fort. En attendant l'ouverture pleine et entière dans quelques mois, l'équipe du Ciel a déjà fait un important travail de réseau avec toutes les structures culturelles, éducatives, sociales de l'arrondissement.

Cette convention d'objectifs est proposée entre la Ville de Lyon et l'association dans l'attente d'un projet pluriannuel qui serait travaillé avec l'État pour obtenir un autre label qui est plus important encore, qui est celui de Scène Conventionnée d'Intérêt National, mention A enfance-jeunesse.

L'autre délibération portera sur l'occupation à titre gratuit des locaux du théâtre du 8^e.

Sur la délibération, il y a une erreur que j'ai signalée à la DRAC et qui sera réparée pour le Conseil municipal puisqu'il est indiqué que la Ville attribue à la SCOP SARL les Trois-Huit une subvention de 195 000 €. C'est bien évidemment au Ciel que cette subvention va être attribuée, mais j'ai prévenu Sophie de cette difficulté et ça va être rétabli.

Je vous propose, bien sûr, d'adopter cette convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et Le Ciel.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité sur la première concernant la convention.

5298 – Approbation de la gratuité rétroactive et totale de la redevance de loyer de l'association Le Ciel pour l'occupation temporaire du domaine public portant sur la mise à disposition de locaux dénommés « Théâtre du 8^e » El 08029 - Direction des Affaires Culturelles

M. ODIARD. - La deuxième, c'est la 5298, c'est sur l'attribution de l'occupation temporaire du domaine public temporaire, mais pour quatre ans quand même, du théâtre et la mise à disposition des locaux. Cette convention a été signée le 2 février 2023 et elle prendra fin le 31 décembre 2026, c'est-à-dire au bout des quatre années. Dans un premier temps, elle a été consentie et acceptée à titre onéreux pour permettre à l'équipe de s'installer, et un article de cette convention stipulait que la demande de gratuité totale et rétroactive, au 1^{er} janvier de cette mise à disposition donc, serait accordée après le vote du premier Conseil municipal.

La convention d'occupation temporaire sera votée, si vous voulez bien accorder vos suffrages à cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BONNIEL à nouveau pour l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association AOA Prod.

5372 – Attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association « AOA Prod » pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 13 au 18 avril 2023 - Direction des Événements et Animation

M. BONNIEL. - C'est une délibération que nous avons déjà eue l'année dernière, c'est même la reconduction puisque cette association qui organise le festival des Intergalactiques, c'est sa 11^e édition. Ce festival se déroulera au mois d'avril dans plusieurs lieux de Lyon. C'est un festival qui est centré sur la science-fiction. Il comporte plusieurs éléments, c'est-à-dire à la fois des films, à la fois du gaming, à la fois une convention, un vide grenier. Il y a toute une série d'éléments qui sont à destination d'un public principalement étudiant, qui a accueilli l'année dernière 6 000 spectateurs. Depuis 10 ans, cette équipe de programmation de l'association AOA mêle les questions sociétales, les questions culturelles par une mise en images, mise en récits, mise en discussions. Cette 11^e édition est centrée sur la thématique de la science, sur le rapport entre science et science-fiction en particulier. Cet événement du festival des Intergalactiques est devenu un rendez-vous incontournable dans les cultures de l'imaginaire et les cultures de la science-fiction.

Je vous propose adopter cette délibération 5372 pour l'attribution d'une subvention de 6 000 €.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY, allez-y.

M. LÉVY. - Merci. Une question par rapport directement à ce rapport et puis une autre, comme je ne trouvais pas d'autre rapport pour vous poser la question, je vous interrogerai.

Je trouve particulièrement important de soutenir ce projet et cette association qui, vous l'avez rappelé, exerce depuis plus de 10 ans sur l'arrondissement et qui mène une action formidable. Comme vous l'avez souligné, je trouve extrêmement important et intéressant le travail qui est mené sur la science. Bien sûr, on a ÉbulliScience dans le 8^e à un autre niveau mais de travailler sur la science au moment où certains ont critiqué les politiques dites scientistes ou autres, et de ramener un peu de rationalité et de faire une forme d'éducation populaire, et ça a toute sa place au sein de la MJC. Ce genre d'événement tire par le haut tout ce domaine-là et je trouve que c'est vraiment très bien pour notre arrondissement et pour la ville, puisque ça a fait rayonner le 8^e.

J'avais une autre question à vous poser, rien à voir avec ce rapport puisque l'appel à projets de la Fête des Lumières a été publié, il y a maintenant quelques jours, et j'ai vu que le 8^e arrondissement ne figurait pas dans les quartiers dans lesquels la Fête des Lumières sera proposée. Je voulais savoir s'il y avait du coup un autre appel à projets qui serait lancé pour d'autres actions dans l'arrondissement, un peu comme sur le modèle de Beacon of Hope qui avait eu lieu dans le jardin Lumières, ou est-ce qu'il n'y aura pas de Fête des Lumières dans l'arrondissement ? Merci.

M. BONNIEL. - Je n'ai pas la réponse précise mais le principe c'est quand même de faire tourner dans les arrondissements. Il n'y a pas la Fête des Lumières comme là, ce qu'on a eu cette année, qui était tout à fait exceptionnel. D'autres arrondissements n'avaient pas d'intervention artistique à part celles du centre-ville, à part celles de la Presqu'île. Je suppose, je n'ai pas la réponse précise, mais je pense que c'est pour faire tourner et que ce soient d'autres arrondissements qui puissent bénéficier effectivement de la Fête des Lumières.

M. LE MAIRE. - C'est exact.

Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet santé social. Madame EL GANNOUNI, je vous passe la parole pour l'approbation de la convention de partenariat avec Santé publique France.

Santé – Social

5308 – Approbation d’une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d’EQIS (Étude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l’air dans et autour des établissements scolaires - Direction de l’Écologie Urbaine

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

109, c’est le nombre de personnes qui meurent par jour prématurément en raison de la pollution de l’air. 40 000 décès attribuables chaque année aux particules fines contre 60 000 pour le tabac, à titre de comparaison. Sauf que contrairement au tabac, on ne peut pas se préserver contre une qualité de l’air dégradée. On peut arrêter de fumer, mais pas de respirer des particules fines.

Notre ville compte un peu plus de 523 000 habitants en 2022. Chaque année, près de 4 300 personnes décèdent en raison de la pollution dans notre région. L’amélioration de la qualité de l’air est donc un enjeu majeur de santé publique sur notre agglomération.

Lyon assure, depuis 2014, le suivi de la qualité de l’air intérieur dans les ERP accueillant un public vulnérable dont elle a la charge telles que crèches, les écoles et les lieux accueillant un collectif de mineurs.

Dans le nouveau Contrat Local de Santé 2022-2027, plusieurs actions relatives à la qualité des environnements intérieurs et à la qualité de l’air intérieur et extérieur ont été retenues et notamment : les actions 2 et 7 du premier volet relatif à la promotion de milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous. Santé publique France, agence nationale de santé publique sous tutelle du ministère chargé de la Santé a développé un outil d’Évaluations Quantitatives des Impacts sur la Santé portant sur la pollution atmosphérique (dites EQIS-PA). Cet outil sera adapté au contexte spécifique de la qualité de l’air des établissements scolaires primaires *via* une étude pilote.

La mise en œuvre de ces évaluations quantitatives est prévue pour l’année 2023 et le projet pourra se poursuivre pendant la durée de validité de la convention durant 3 ans.

Au regard de l’importance de ce projet pour la santé publique des Lyonnaises et des Lyonnais, et plus particulièrement la santé des enfants qui sont plus sensibles à la pollution atmosphérique, il paraît important de faire droit à cette proposition de partenariat qui s’inscrit pleinement dans la démarche de ville des enfants, et surtout de ville où il fait bon respirer.

Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette convention de partenariat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s’abstient ? (*Personne*)

Adopté à l’unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole, Madame EL GANNOUNI pour le plan d’actions Lyon Ville hospitalière.

5310 – Plan d’actions « Lyon Ville hospitalière » 2022-2026 - Mission égalité et hospitalité

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Notre majorité politique refuse de porter un regard différent sur les habitants de notre ville sous prétexte qu’ils soient vulnérables, sans-abris ou migrants. La dignité humaine n’a pas de couleur, n’a pas de pays, n’a pas d’origine, elle est intrinsèque à ce que nous sommes tous, des êtres vivants.

Notre Ville souhaite mettre en place un plan d’actions pour devenir le symbole d’une ville hospitalière, en étant encore plus accueillante, plus solidaire, et ainsi affirmer l’importance d’un accueil digne. Nous ne parlons pas ici d’un plan de développement du tourisme mais bien de l’accueil digne, la mise à l’abri des personnes qui fuient la guerre, la misère, les catastrophes naturelles, de l’aide à celles et ceux en grande difficulté sociale et économique, qui ne savent plus vers qui se tourner.

Dès décembre 2020, Lyon a fait le choix d’adhérer à l’Association nationale des villes et territoires accueillants et a également créé une délégation dédiée à l’hospitalité. En 2020, une première étape des

lieux de ressources et des besoins liés à l'accueil des personnes migrantes a été réalisée en lien avec les associations œuvrant dans ce domaine et les services de la Ville de Lyon.

Ce travail a fait émerger trois grandes ambitions. La première, rendre possible l'accès à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, au logement, et faciliter l'insertion dans la société par l'éducation, l'apprentissage de la langue, l'emploi, le sport, la culture et enfin, la participation à la vie citoyenne.

À ce titre je souhaite rappeler tout le travail accompli lors de la prise en charge des mineurs non accompagnés dans notre arrondissement, l'engagement de notre Ville, de l'association Lahso mais aussi de nos concitoyens et leur générosité. Je souhaite de nouveau remercier toutes les parties prenantes.

Je souhaite rappeler ici que la prise en charge des personnes migrantes est une compétence de l'État, et non une compétence de la Ville. Alors, je me pose souvent la question suivante : mais où est notre gouvernement dans ce type de situation ? Il ne s'agit pas de se renvoyer la balle car notre commune agit au-delà de ses compétences et souvent même au-delà de ses capacités pour permettre l'accueil et la mise à l'abri du maximum de personnes, mais nous ne pouvons pas agir seuls. La dignité humaine a visiblement une orientation politique pour notre gouvernement.

Lyon a été solidaire, Lyon a été hospitalière, Lyon a été digne. Notre majorité a été à l'écoute et a éprouvé cette dignité inaliénable en soi et en l'autre. Là où l'État s'est réveillé au lendemain de deux années de confinement pour se dire que l'état mental des Français était important, Lyon a développé des dispositifs de santé mentale pour les personnes vulnérables et pour les migrants.

La seconde ambition est de favoriser l'accès au droit et à l'information. Un lieu d'accueil du type Maison de l'Hospitalité est en cours de réflexion avec la Métropole. Par ailleurs, une formation des agents et l'enrichissement de l'utilisation de la base de connaissances du guichet unique pour une meilleure orientation des personnes est aussi prévue pour 2023.

Enfin, la dernière ambition est de faire vivre une culture de l'hospitalité sur le territoire et soutenir les initiatives associatives et citoyennes. La première édition de la Semaine de l'hospitalité a eu lieu en octobre 2021, organisée par la Métropole, les Villes de Lyon et Villeurbanne. Cette semaine devient une biennale, la prochaine aura lieu du 6 au 10 novembre 2023 et elle vise à montrer toutes les initiatives en faveur de l'hospitalité sur le territoire, portées notamment par le tissu associatif.

Pour décliner ce plan d'actions, une démarche transversale a été lancée en mars 2022. Au cours de plusieurs ateliers de travail, elle a réuni différents services de la Ville permettant de partager les enjeux. Le plan d'actions Lyon Ville hospitalière est donc issu de cette démarche. Plusieurs actions relèvent de dispositifs déjà existants et d'autres actions nouvelles ont ainsi été imaginées, mais au-delà de ces axes et ambitions stratégiques, une réelle action impactante est menée depuis le début du mandat. Le dispositif Zéro enfant à la rue, par exemple, relève d'une véritable ambition politique, d'une mobilisation de la Ville à des niveaux jamais vus s'agissant de l'hébergement et de l'accueil d'urgence. Pourtant, malgré toute notre volonté et mobilisation, nous ne pouvons que constater que l'ensemble de ces dispositifs sont saturés. C'est pourquoi la Ville et le CCAS ont dû se mobiliser pour trouver des solutions nouvelles d'hébergement. On peut citer par exemple l'accueil des familles sans toit au sein des écoles, la mise à disposition du patrimoine de la Ville, notamment des logements vacants pour l'accueil d'urgence ou faute de mieux, l'ouverture de gymnases pour l'hébergement des mineurs non accompagnés.

Malgré les situations difficiles de surcharge et parfois de blocage, on peut constater que les choses avancent. Je pense par exemple à la mobilisation inédite qui a permis de trouver des solutions pour les familles hébergées dans le gymnase Chanfray et qui pourront désormais bénéficier d'un hébergement pérenne et d'un accompagnement social, pour une insertion sociale durable, et les enfants auront accès à un parcours éducatif stable.

Alors oui, mes chers collègues, même dans ce contexte extrêmement complexe, nous agissons sur l'hébergement, je l'ai dit, mais également sur les questions d'accès au droit avec la création d'un bouclier social municipal permettant de lutter contre le non-recours ; sur la question de l'alimentation, avec le restaurant social du CCAS permettant à ceux qui en ont besoin d'accéder à une alimentation de qualité ; sur l'hygiène aussi avec le développement de polices d'hygiène permettant notamment aux personnes à la rue d'avoir accès à des douches, une laverie, des produits d'hygiène et un accompagnement social.

Mes chers collègues, continuons à être dignes en votant en faveur de la mise en œuvre de ce plan d'actions d'hospitalité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur AZCUÉ.

M. AZCUÉ. - Monsieur le Maire, merci. Mesdames, Messieurs, collègues, Madame EL GANNOUNI, chère Touria.

Le plan d'actions Lyon Ville hospitalière présente la vision, le cap, que notre majorité s'est fixé(e) pour l'accueil des personnes en situation de migration, il affirme des valeurs historiques à Lyon : l'humanisme, la solidarité, la fraternité, la sororité.

Le concept d'hospitalité était présenté durant les derniers mandats comme l'accueil d'une population active aisée, au nom de la recherche d'attractivité. L'inclusion des personnes les plus démunies, *a fortiori* les personnes migrantes, ne constituait pas une priorité. L'ère COLLOMB a en effet été marquée en la matière par les coupures d'eau des fontaines publiques en pleine canicule, la fermeture des bains douches, les interventions policières pour expulser les familles mises à l'abri dans les écoles, des arrêtés anti-stationnement pour chasser de la ville les travailleurs et les travailleuses du sexe dont des migrantes victimes de réseaux de prostitution, les reléguant dans des lieux reculés encore plus dangereux. Sur ce sujet d'actualité, monter des murs en parpaings à Gerland n'est me semble-t-il pas à la hauteur de nos ambitions féministes. Il reste beaucoup à faire sur ce sujet en matière de droits sexuels et reproductifs, et c'est une recommandation de l'OMS.

J'en profite pour saluer les associations et les professionnels de santé, en particulier à l'Hôpital de la Croix-Rousse, qui accompagnent ces femmes dans des conditions difficiles.

Notre majorité *via* l'adjoindue aux Solidarités, Mme RUNEL, et l'adjoindue au Lien intergénérationnel et Qualité de vie des aînés, M. CHEVALIER, se sont saisis de ces sujets. Ils ont mené et continuent de mettre en place des mesures en direction des personnes en situation de migration : mise à l'abri dans des gymnases, hébergement de jeunes filles mineures non accompagnées en recours dans des résidences seniors, mise à disposition des structures sociales des bâtiments vacants de la Ville. Des actions parfois hors du champ de nos compétences, utilisant de nombreux moyens humains et matériels de la Ville de Lyon, mais qui traduisent notre détermination à faire de Lyon une ville réellement hospitalière.

Le groupe Lyon en Commun est en accord avec la démarche et les objectifs fixés dans le plan d'actions Lyon Ville de l'hospitalité. Les 50 propositions concrètes qui y sont inscrites reconnaissent les droits fondamentaux des personnes, l'accès au droit, au logement, à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation.

Néanmoins, ce plan ambitieux nous interroge quant à sa mise en œuvre. Les métiers de l'action sociale et du soin connaissent, aujourd'hui, une désertion sans précédent, or nous ne pouvons compter uniquement sur les personnels en activité dont le travail a été densifié, et nous ne pouvons pas non plus nous appuyer uniquement sur le secteur associatif, le recours au tout bénévolat ou autres initiatives citoyennes pour déployer ces mesures sur le territoire, ça ne suffira pas. Le service public doit y retrouver toute sa place. Le budget alloué dans la PPI permettra-t-il de réaliser les actions nouvelles – que nous saluons – pour lesquelles notre majorité s'engage ? Nous appelons donc à sanctuariser ce budget voire à l'alimenter si besoin était.

Enfin, comme je l'ai soulevé plutôt, la Ville de Lyon n'est pas compétente en matière d'accueil des personnes en situation de migration, c'est le rôle de l'État, c'est le rôle de la Métropole, et ce travail tripartite est primordial pour mener à bien ce plan d'actions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - J'ai une question et puis après, peut-être des remarques. Je voulais savoir quelles sont les structures de l'arrondissement qui ont été concertées pour l'élaboration du plan.

Mme EL GANNOUNI. - Le travail s'est fait principalement avec les services de la Ville de Lyon et aujourd'hui, on est plutôt sur des pistes de travail et des pistes de propositions pour alimenter la Ville

hospitalière, mais rien de concret n'est pour l'instant proposé, simplement des pistes. Mais dès que j'aurai l'info, je n'hésiterai pas à revenir vers vous.

M. LÉVY. - En fait, si je vous pose la question, c'est parce que j'ai la réponse mais tout simplement parce que les services impliqués étaient ceux de l'Enfance, de l'Éducation, Lyon direct, le CCAS, la direction de la DDT et en termes d'association, je vois qu'il y a Amnesty International, le centre social Bonnefoy – ce qui est normal puisque l'on a pu créer avec eux un centre d'accès au droit – Forum réfugiés, Gynécologie sans Frontières, la Cimade, l'Ouvre Porte, les Restos du cœur, Secours catholique, SINGA, Terres d'ancrage, Traces, Village Droit des Étrangers, YOON. Ce sont des associations bien sûr toutes très compétentes et très respectables. Ce que je trouve dommage dans ce travail que vous avez exposé, c'est qu'il n'y a pas de lien avec la proximité, c'est-à-dire que les associations de l'arrondissement qui puissent être par exemple, même s'ils sont membres du CCAS, les Petits Frères des Pauvres, comme Habitat Humanisme, comme les centres sociaux ou d'autres structures de notre arrondissement, n'aient pu être associées à ce plan. Je trouve que c'est dommage, et la question de l'hospitalité au sein de notre ville ne date pas, je m'excuse, de 2020, elle date même de 1534, dans Rabelais on parlait déjà de l'hospitalité. À un moment donné, la ville existait avant 2020, je vous assure, et pour être même précis, le terme existait bien avant également dans le dictionnaire. Il faut faire attention à travers les grandes phrases et autres. Moi ce que je trouve dommage à travers ce plan, c'est qu'à un moment donné, on ne va pas au bout des choses. Par exemple, lorsque vous évoquez la question de l'hospitalité à travers les inscriptions scolaires, à travers l'éducation, on le voit uniquement à travers le prisme : il faut faciliter les démarches pour encourager les enfants et leur famille pour avoir l'accès aux démarches de scolarisation des enfants. Je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu un quelconque blocage à ce niveau-là mais l'hospitalité scolaire, je m'excuse, ce n'est pas que ça. L'hospitalité scolaire, quand vous allez dans une école comme Jean Giono où vous avez 40 nationalités différentes, c'est au-delà du principe juridique, c'est-à-dire celui d'une école ouverte à tous, mais c'est aussi une exigence, un principe pédagogique et une exigence éthique. Ce n'est tout simplement non pas travailler sur l'accueil, mais c'est comme un préalable, comme un premier acte d'enseignement, c'est-à-dire de travailler avec toutes les composantes. Moi, la manière dont vous nous avez présenté le rapport et quand on le lit de près, finalement on se rend compte qu'il y a presque 80 % de ce qui est proposé qui existe déjà et pour lequel beaucoup d'acteurs ne vous ont pas attendus. Quand vous prenez l'aide à l'intégration scolaire, elle existait déjà dans le cadre du précédent mandat, elle a été renforcée et accompagnée, et c'est une bonne chose. Les accueils en LAEP que vous citez également, ils existaient déjà. Le pôle linguistique de proximité, il existait déjà. Les équipes médico-sociales même s'il faut les renforcer et accompagner leur travail, elles existaient déjà. Moi, ce qui me gêne beaucoup à travers ce rapport – et M. AZCUÉ l'a dit également tout à l'heure –, c'est que finalement le manque d'évaluation – comme vous l'avez dit aussi vous-même – finalement des grands principes, des grandes lignes, mais finalement on ne voit pas, on n'a pas d'enveloppe budgétaire ni d'actions extrêmement précises qui nous permettent d'évaluer le plan par la suite. Je trouve que c'est à nouveau une occasion manquée et finalement, une sorte de grande déclaration d'intention. Ce que je regrette c'est que sur ce dossier, comme pour d'autres, vous fassiez plus de la communication que de l'action concrète pour les personnes. Je trouve que c'est dommage et c'est pour cette raison-là que nous nous abstenons sur ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE. - Très bien. Avant de passer la parole à Sandrine RUNEL qui l'a demandée.

Vous avez raison, la ville existait avant 1920 mais entre Rabelais et 1920, il y a eu bien des politiques qui ont oublié le sens originel, vous n'avez pas dû écouter correctement l'intervention de Mathieu AZCUÉ, il s'est passé des choses et pas toujours dans le sens. Alors excusez-moi, on ne dit pas qu'il ne s'est jamais rien fait avant, on n'a jamais dit ça et Sandrine RUNEL va le préciser sur les structures. Mais que je sache, on n'a jamais vu les mineurs non accompagnés mis à l'abri. On n'a jamais vu accepter et ne pas virer par la force les enfants des écoles, juste deux exemples. Ça change fondamentalement la nature d'aborder la question de l'hospitalité. Madame RUNEL, je vous passe la parole.

Mme RUNEL. - Merci. Pour vous répondre un peu plus concrètement sur ce qui se fait dans le 8^e arrondissement, et ce qui se fait depuis finalement pas très longtemps, je vous donnerai comme exemple

l'association Ouvre Porte qui intervient dans le 8^e arrondissement et qui a aujourd'hui un lieu d'accueil qui accueille des familles migrantes sur le quartier de Mermoz, et qui le fait plutôt bien, qui le fait dans un bien qui a été mis à disposition par un partenaire privé et qui permet du coup, à des familles qui sont en situation de rue, qui sont en situation de migration, de pouvoir être mises à l'abri le temps de pouvoir trouver une solution plus pérenne. Et cela fonctionne bien évidemment grâce à cette association, mais aussi grâce aux subventions qui sont versées depuis peu par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. Et puis, – mais vous le savez, vous avez en partie souligné d'ailleurs leur intervention – dans le 8^e arrondissement, on travaille en étroite collaboration avec la Croix-Rouge, le PIMS, HH et le centre social Gisèle Halimi sur ces questions d'accès aux droits fondamentaux et qui touchent l'ensemble de nos populations et qui fait qu'aujourd'hui, nous avons, dans notre plan de mandat, la vocation, en tout cas la volonté, de faire de Lyon une ville solidaire, inclusive et hospitalière. Et puis, il y aura d'autres projets aussi autour de ces questions d'accueil et d'hospitalité, en partenariat avec Alinéa sur notre arrondissement. Donc les choses avancent petit à petit, et les choses ont quand même changé – comme l'ont rappelé Monsieur le Maire mais également Mathieu AZCUÉ – depuis 2020, et les orientations sont quand même assez différentes. Juste un point, un dernier sur ce que nous faisons à la Ville – et nous ne cessons de le rappeler mais je crois que cette communication, elle est quand même aujourd'hui nécessaire –, nous avons une volonté, et nous sommes plusieurs villes à le porter et ça ce n'est que depuis 2020, des actions à travers nos différents bâtiments, à travers des biens qui étaient précédemment fermés et qui aujourd'hui, sont ouverts. Et c'est aussi ça l'hospitalité, faire en sorte que nous puissions accueillir et que nous mettions l'ensemble de nos moyens à disposition pour faire en sorte que cet accueil se fasse dans de bonnes conditions. Nous avons pris différents types d'exemples mais je reprendrai quand même aussi l'exemple de l'ancien commissariat du 7^e arrondissement qui accueille, aujourd'hui, plus de 40 personnes dans le cadre du dispositif Zéro enfant à la rue, et donc tout ça fait que nous avançons vers cette hospitalité qui est chère à nos yeux.

M. LE MAIRE. - Merci. Deux mots, Touria EL GANNOUNI.

Mme EL GANNOUNI. - Oui, je voulais juste dire à M. LÉVY que poser une question qui n'en est pas une, je ne vois pas trop l'intérêt, on n'est pas trop à l'école ici. Et puis autre élément, j'ai bien précisé quand même pendant ma prise de parole que plusieurs actions relèvent de dispositifs déjà existants et que l'objectif là, c'était de travailler sur des actions nouvelles. L'objectif ce n'est pas d'être dans une logique de millefeuille de dispositifs. Les associations qui œuvrent dans notre arrondissement, vous les connaissez, je les connais aussi. L'objectif, c'est d'aller plus loin dans la réflexion et de proposer d'autres choses qui soient différenciantes par rapport à ce qui existe déjà. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Nous passons au volet Logement – Urbanisme – Politique de la Ville. Monsieur LESUEUR, je vous passe la parole pour une cession à titre onéreux à la Métropole d'une parcelle de terrain.

Logement - Urbanisme – Politique de la Ville

5078 – Lyon 8^e - Cession à titre onéreux à la Métropole de Lyon d'une bande de terrain à détacher de la parcelle du groupe scolaire Louis Pasteur pour la réalisation d'un programme de logements - ZAC Mermoz Sud - EI 08008 - N° inventaire 08008 T 001-02 - Direction centrale de l'Immobilier

M. LESUEUR. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Après démolition du groupe scolaire Louis Pasteur, l'îlot sera recomposé pour accueillir le nouveau groupe scolaire, un équipement sportif et culturel, ainsi qu'un programme de logements. Une partie des terrains doit donc être cédée par la Ville à la Métropole de Lyon en sa qualité d'aménageur de la ZAC. Nous avons approuvé cette résolution 4954 de déclassement du domaine public communal de deux emprises d'environ 105 m² et 2 521 m², lors de notre précédent Conseil d'arrondissement.

La présente délibération concerne la première cession d'une bande de 105 m² au bénéfice de la Métropole, afin qu'elle soit cédée à l'association Foncière Logement pour réalisation, dans le cadre de contreparties financières, d'un programme de 36 logements et un local commercial en rez-de-chaussée sur un terrain, au total, de 1 350 m² environ au nord de l'îlot Pasteur. Un document d'arpentage est en cours d'élaboration.

Je vous remercie d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci

Monsieur AZCUÉ, je vous passe la parole pour l'approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif POPAC.

5386 – Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024) - Direction de l'Aménagement Urbain

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire. Madame, Monsieur, chers collègues.

Au moment de cette délibération, nous nous souvenons toutes et tous des événements tragiques qui sont survenus à Vaulx-en-Velin à proximité du Mas du Taureau. Cette délibération vient en effet compléter le travail mené par la Métropole pour accompagner les copropriétaires en difficulté, complément somme toute tout à fait mineur face aux nécessités. Cette situation est le fait de propriétaires qui ne sont pas en mesure d'assurer le financement nécessaire pour assurer la sécurité des bâtiments, une situation qui ne va pas s'améliorer, de mon point de vue, dans un contexte de forte inflation, d'inégalités de plus en plus fortes du fait des choix néolibéraux au niveau national. Les chantiers qui sont devant nous sont immenses en matière de bien vivre dans son logement.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur Mathieu AZCUÉ, je vous laisse la parole pour des garanties d'emprunt.

5240 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 2 452 167 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (15 PLUS et 7 PLAI) situés 165-174, route de Vienne à Lyon 8^e. - Direction des Finances

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Une deuxième délibération sur les garanties sollicitées à hauteur de 15 % par la société Alliade pour la souscription de six emprunts d'un montant de 2,5 M€ relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (15 PLUS et 7 PLAI) situés route de Vienne, Lyon 8^e.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet Subventions – Appel à projets internationaux.

Subventions - Appel à projet internationaux

5289 – Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement - Direction des Finances

M. LE MAIRE. - Nous sommes sur une subvention, c'est une délibération, la 5289 qui concerne le versement d'un très grand nombre de subventions à beaucoup de structures. Nous avons donc plusieurs déports sur cette délibération : M. GUELPA-BONNARO, M. BONNIEL, Mme RUNEL, Mme ROCH. Y a-t-il d'autres personnes qui doivent se déporter ou pas ? Non.

Il s'agit de verser des subventions, je vous le disais, à un très grand nombre de structures en complément ou totalement, en complément de la délibération qui avait été passée déjà au mois de janvier sur les premiers versements, ou versements définitifs aujourd'hui sur des structures qui n'étaient pas dans la précédente délibération. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Non.

Je la mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Sonia ZDOROVITZOFF pour l'appel à projets internationaux.

5302 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1 - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales

Mme ZDOROVITZOFF. - Merci, Monsieur le Maire.

La délibération qui vous est maintenant présentée porte sur l'attribution de subventions à différents projets associatifs, dans le cadre de la première phase de l'appel à projets internationaux (AAPI) pour l'année 2023.

Pour cette première session d'attribution de subventions, nous vous proposons de retenir 30 dossiers pour un montant total de 115 500 €. Les subventions iraient alors de 1 000 à 12 000 € pour l'association Agir ensemble pour les droits humains. Pour cette première phase d'attribution en 2023, quatre associations sont nouvellement subventionnées par l'AAPI : le Prix Littéraire des Jeunes Européens, l'association Traces qui travaille sur l'histoire, les mémoires et l'actualité des migrations en Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'association ICAN France qui porte en France la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires et qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2017, et le MASSIS club d'échecs.

À noter que l'association 99 qui fait partie des bénéficiaires proposés, sise avenue des Frères Lumière dans le 8^e arrondissement de Lyon, a pour objet la production, la réalisation, l'adaptation, la traduction, la diffusion et la promotion de films documentaires en version multilingue. Pour cette année, elle entend travailler en partenariat avec la MJC Monplaisir qui bénéficie, avec la salle le Karbone, d'un espace de projection, et mettre à l'honneur la ville de Lodz en Pologne, ville partenaire de la Ville de Lyon qui célèbre cette année ses 600 ans.

Si vous le voulez bien je vous invite donc, mes chers collègues, à accorder un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame ZDOROVITZOFF.

Nous avons aussi le déport d'Augustin PESCHE sur cette délibération en tant que président de l'Office des Sports. Avez-vous des questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vais garder la parole pour vous présenter la délibération suivante.

5457 - Aide d'urgence suite au séisme en Turquie – Attribution d'une subvention de 40 000 € à l'association Alliance Urgence et d'une subvention de 10 000 € à l'association Soleil Rouge – Roja Sor France. Service des Relations Internationales

M. LE MAIRE. - À la suite du violent séisme survenu le 6 février dans la région de Gaziantep, à la frontière entre la Turquie et la Syrie, nous vous proposons de soutenir l'aide d'urgence qui se met progressivement en place, en lien avec le collectif Alliance Urgence et l'association humanitaire franco-kurde Roja Sor.

Pour ce faire, nous vous proposons d'octroyer deux subventions d'aide d'urgence, une subvention de 40 000 € à Alliance Urgence, l'association regroupant six ONG françaises, à savoir Action contre la Faim, Care, Handicap International, Médecins du Monde, Plan International et Solidarité Internationale. Et une subvention de 10 000 € à Roja Sor, Soleil Rouge France, antenne française du réseau du Croissant-Rouge kurde. Ce sont des associations dont les compétences ne sont plus à démontrer, y compris pour Roja Sor qui est peut-être moins connue que les six autres associations mais qui est bien implantée au Kurdistan et qui s'appuie sur la section kurde du Croissant-Rouge pour le déploiement de ses actions sur le terrain. Toutes ces associations sont respectueuses du droit humanitaire, et plus particulièrement des principes humanitaires qui sont au nombre de quatre et qui incluent le principe d'impartialité dont je vous rappelle ici les termes. Le principe d'impartialité signifie que l'aide humanitaire doit être octroyée sur la seule base des besoins sans aucune discrimination, c'est-à-dire sans aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Une association humanitaire s'applique seulement à secourir les individus, à la mesure de leurs souffrances, et à subvenir en priorité aux détrences les plus urgentes. Enfin, ces associations sont pour la plupart implantées de longue date dans la région, elles connaissent le terrain, les contraintes locales, et la plupart de leurs employés sont des locaux et donc à même de déployer rapidement leurs actions.

Ce projet de délibération est soumis à l'attention du Conseil d'arrondissement du 8^e car l'association Alliance Urgence est officiellement enregistrée au 138, avenue des Frères Lumière, qui est aussi le siège de Handicap International.

Si les dispositions prises par ce projet de délibération vous séient je vous invite, chers collègues, à accorder un avis favorable à cette délibération en soutien aux peuples syrien et turc.

Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons donc passer au dernier volet Jeunesse et Sport. Monsieur PESCHE, je vous passe la parole pour le dispositif d'accompagnement de la pratique d'activités physiques (DAPAP).

Jeunesse et Sport

5325 – Dispositif d’Accompagnement à la Pratique d’Activité Physique (DAPAP) – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et le DAPAP 69, pour l’animation « d’ateliers Passerelle » par la Ville de Lyon - Direction des Sports

M. PESCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Préalablement, je voudrais dire quelques mots. Je voudrais féliciter le club de tir à l'arc Les Lions du 8^e, qui s'entraîne au Clos Layat et au gymnase Paillou, pour leur labellisation pour deux ans Club Excellence de la Fédération française de tir à l'arc. Je tenais à le souligner parce que nous avons, sur notre arrondissement, un des 35 clubs sur 1 650 que compte la France à détenir ce label, et cela témoigne de la réussite du projet sportif et associatif du club qui existe depuis 1989. Je voudrais, au nom de l'ensemble de l'arrondissement je pense, et l'ensemble des élus, féliciter l'ensemble des bénévoles engagés dans ce formidable projet.

Alors, maintenant pour revenir sur l'objet de cette délibération, elle vient de la nécessité de promouvoir les pratiques et les activités physiques comme des thérapies non médicamenteuses. Les services de l'État, l'ARS ont mis en place le Dispositif d'Accompagnement par la Pratique d'Activités Physiques, le DAPAP. Celui-ci, dans notre département, est piloté par l'association DAHLIR, Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers les Loisirs Intégrés et Réguliers.

La Ville de Lyon a souhaité proposer des actions dans le cadre des ateliers Passerelle du DAPAP, et il est proposé du coup, pour les mois à venir, un programme au format long à travers 36 séances à raison d'une séance d'une heure par semaine pour aider les personnes les plus éloignées du sport, les plus fragilisées, à combler un déficit en ressources physiques, psychologiques ou sociales. Ce sont des personnes qui ne sont pas en capacité de pratiquer l'activité physique ou sportive dans d'autres associations et dans des clubs notamment, de manière autonome, ni au sein de structures qui peuvent proposer d'ailleurs des activités de sport santé ou de sport bien-être, du fait de leur pathologie ou du fait du traitement médical qu'elles doivent suivre. Il doit donc permettre au bénéficiaire d'améliorer son état de santé et l'aider ainsi à intégrer l'activité physique dans son mode de vie.

Les activités qui seront déployées dans le 8^e arrondissement, notamment au Pass Pressensé mais aussi sur les espaces extérieurs, concerneront essentiellement de la gym douce, du badminton et de la relaxation, des sports collectifs. Ils seront encadrés par un agent de la Ville de Lyon. Et donc, il est prévu une contrepartie financière de 1 500 € pour l'ensemble de ces 36 séances.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif pour les Lyonnais et singulièrement pour ceux du 8^e arrondissement, je vous propose d'approuver la convention entre la Ville de Lyon et le DAPAP. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

M. PESCHE, je vous laisse la parole pour une subvention de 13 000 € au Football Club de Lyon.

5340 – Attribution d’une subvention de 13 000 € à l’association Football Club de Lyon pour l’organisation de la 33^e édition du tournoi « Top Gones » du 8 au 10 avril 2023 et de la 8^e édition du « Tournoi des Fenottes » le 27 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8^e - Approbation d’une convention d’application financière - Direction des Sports

M. PESCHE. - Merci, Monsieur le maire.

Il s'agit d'une subvention de 13 000 € pour l'organisation, par le FC Lyon, de deux tournois : le tournoi « Top Gones », et vous avez les dates qui vont se tenir début avril dans notre arrondissement ; et le « Tournoi des Fenottes » qui va se dérouler début juin.

Je vous le rappelle rapidement, on est à la 33^e édition du tournoi « Top Gones » qui va réunir jusqu'à 1 500 jeunes sur les terrains du 8^e arrondissement, et c'est la 8^e édition du Tournoi des Feunottes qui est orienté vers les joueuses cette fois âgées de 14 à 40 ans. L'année dernière, ça s'était déroulé au stade Vuillermet.

On vous propose d'adopter cette demande de subvention qui vient aider le club à tenir ces compétitions et en même temps on vous rappelle, dans la délibération, l'engagement du club sur un certain nombre de sujets dont l'écoresponsabilité. J'ai vu qu'ils étaient encore mis à l'honneur cette semaine dans nos journaux locaux, et je tenais également du coup à les féliciter pour ces initiatives.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur PESCHE, je vous repasse la parole pour une subvention de 2 000 € à l'association Spirit Academy Cheer & Dance.

5345 – Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2023 de Cheerleading les 20 et 21 mai 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e - Direction des Sports

M. PESCHE. - Une association que l'on soutient régulièrement dans notre arrondissement. Elle organise, chaque année, un championnat international de cheerleading, de danse avec pompon et de danse freestyle, qui a lieu au Palais des Sports de Gerland mais l'association est bien domiciliée dans le 8^e arrondissement.

Aussi, je vous propose de soutenir l'association pour cet événement qui va quand même réunir 1 600 sportives et sportifs en provenance de France mais aussi de l'étranger. L'aide proposée est à hauteur de 2 000 € pour cette année.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nouvelle attribution de subvention, Monsieur PESCHE, de 1 500 € à l'association Lyon Sprint Evolution. Tout à l'heure c'était Spirit Academy, maintenant c'est Sprint Evolution.

5348 – Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Lyon Sprint Evolution pour l'organisation du « Challenge Prévéral » le 8 avril 2023 au vélodrome Georges-Prévéral à Lyon 6^e - Direction des Sports

M. PESCHE. - Ce ne sont pas tout à fait les mêmes pratiques.

Lyon Sprint Evolution qui évolue notamment au vélodrome de la Tête d'Or, mais qui est également domicilié dans le 8^e arrondissement, et qui va organiser du coup le 8 avril la 20^e édition du Challenge Prévéral, challenge qui va regrouper sur cinq types de courses différentes quasiment une vingtaine de courses sur toute la journée, de nombreuses équipes venues de toute la France.

Il est proposé de soutenir à nouveau cette initiative pour une aide financière de 1 500 €. Parallèlement, vous avez dans la délibération également l'engagement du club sur la féminisation de son sport avec une équipe quand même qui évolue à un très bon niveau.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur PESCHE. Questions, remarques (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Sur la délibération suivante, M. PESCHE et moi-même devons-nous déporter. Je passe donc la parole et la présidence à Valérie ROCH.

Mme ROCH. -Merci, Monsieur le Maire. Je donne la parole à Constantin BACHER pour nous parler de la délibération 5350 sur une attribution de subventions de 4 000 € à l'Office des Sports. Merci.

5350 – Attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Office des Sports du 8^e arrondissement pour l'organisation de la Fête des Sports du 8^e arrondissement les 29 et 30 avril 2023 – Direction des Sports

M. BACHER. - Mes chers collègues, rebonjour.

Par la présente délibération, il nous est proposé d'allouer une subvention de 4 000 € à l'Office des Sports de notre arrondissement dans le cadre de l'organisation de la Fête du Sport du 8^e arrondissement qui aura lieu les 29 et 30 avril 2023. Cette manifestation a pour but et pour objectif la mise en valeur de la diversité des pratiques sportives, tout en promouvant la mixité dans le sport. Cet événement qui est fédérateur se déroulera dans le quartier Mermoz et prêtera, encore une fois, une attention toute particulière aux enjeux d'inclusion et d'écoresponsabilité.

Je vous demande de bien vouloir accorder cette subvention.

Mme ROCH. - Je vous remercie. Des observations ? (*Aucune*)

Je mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci à vous.

Je repasse la parole au Maire.

M. LE MAIRE. - Merci. Merci à chacun et chacune d'entre vous. Nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Nous nous retrouverons le 2 mai prochain, à 18 h 30, pour le prochain Conseil d'arrondissement. M. LÉVY, je vous passe la parole.

M. LÉVY. - Juste un dernier point, Monsieur le Maire. Un Conseil d'arrondissement, c'est un moment important de la vie démocratique dans chacun des neuf arrondissements et ainsi je tiens à condamner fermement ce qui s'est passé ce soir au Conseil d'arrondissement du 6^e arrondissement où les débats n'ont pu se tenir de manière sereine suite à l'envahissement du Conseil d'arrondissement par différents manifestants. Je trouve qu'on ne peut pas, il faut respecter les instances républicaines et démocratiques, et ce qui s'est passé ce soir dans le 6^e arrondissement n'est pas acceptable. En tant qu' élu du 8^e arrondissement et de la Ville de Lyon, il me semble important de condamner ce qui s'est fait ce soir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Je découvre ce qui se passe dans le 6^e arrondissement donc je vais attendre d'en savoir un petit peu plus, mais je vous remercie d'avoir porté cette information à la connaissance de tout le monde.

Je vous souhaite une bonne soirée.